

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**

---

**Bureau**

**Présidence :** M. Michele Colleoni  
**Vice-présidence :** M. Vincent Daher  
**Secrétaire :** Mme Nancy Ruerat  
**Membres :** M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

**Sont présent-e-s :**

Mme Fayrouz Abdel-Latif (Kashef), M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Flavio Innocenti, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

**Excusé-e-s :**

Mme Monica De Vecchi, M. Salvatore Spagnolo

**Assistent à la séance :**

Mme Salima Moyard, Maire  
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative  
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,  
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025****NOUVEAUX OBJETS****6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- |    |                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                               |                       |
|----|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | 408-25.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 790'000.--  | Crédit d'étude pour financer l'organisation du concours destiné à désigner un architecte, puis la phase d'avant-projet pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire | <b><u>p. 2173</u></b> |
| b) | 409-25.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 653'000.--  | Restaurant auberge du Grand-Lancy - Rénovation et transformation intérieure - Crédit d'étude et de réalisation                                                                                                                                                                | <b><u>p. 2174</u></b> |
| c) | 410-25.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 1'475'000.— | Acquisition de l'arcade du bâtiment C du PLQ 29'758 – Crédit d'investissement                                                                                                                                                                                                 | <b><u>p. 2175</u></b> |
| d) | 411-25.04<br><b>Entrée en matière</b>                    | Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la constitution de deux servitudes sur la parcelle N°4970 de la commune de Lancy en faveur de la parcelle N°3033 de la commune de Lancy                                           | <b><u>p. 2175</u></b> |
| e) | 412-25.04<br><b>Entrée en matière</b>                    | Approbation des comptes 2024 de la commune de Lancy                                                                                                                                                                                                                           | <b><u>p. 2178</u></b> |
| f) | 413-25.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 595'000.--  | Frais d'accompagnement sur les phases d'étude générale, d'étude détaillée, acquisition et mise en place d'un Système d'Information (SI) achat – Crédit d'investissement                                                                                                       | <b><u>p. 2179</u></b> |
| g) | 414-25.04<br><b>Entrée en matière</b>                    | Cautionnement solidaire pour un prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA)                                                                                                                                                | <b><u>p. 2180</u></b> |

**7) Motions – Résolutions**

- |    |                                                                                                                                                            |                       |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Motion du groupe PDC-VL « Pour la restauration des rabais familles nombreuses en crèche » (M125-2025)                                                      | <b><u>p. 2181</u></b> |
| b) | Motion du groupe socialiste « Développement d'activités sportives pour les enfants de 0 à 5 ans » (M126-2025)                                              | <b><u>p. 2183</u></b> |
| c) | Résolution du groupe Les Verts « Moins de bruit, plus de vie ! Une meilleure qualité de vie à Lancy, grâce à une diminution du bruit routier » (R128-2025) | <b><u>p. 2187</u></b> |
| d) | Résolution du groupe PDC-VL « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits suisses ! » (R127-2025)                                   | <b><u>p. 2191</u></b> |

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025****RAPPORTS DE COMMISSION**8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- |    |                                              |                                                                                                                                                                                   |                       |
|----|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | 407-25.03<br><b>Arrêté</b><br>Fr. 245'000.-- | Réfection de la passerelle des Vignes et du ponton du parc Bernasconi – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 24 mars 2025 (Mme Nancy RUERAT) | <b><u>p. 2193</u></b> |
|----|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|

**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**9) Commission de la sécurité, séance du 4 mars 2025, rapporteur M. Thomas VOGEL

Présentation de la Maison de la sécurité **p. 2195**

10) Commission de l'administration, séance du 17 mars 2025, rapporteure Mme Monica DE VECCHI

- |    |                                                                                  |                       |
|----|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Projet de révision partielle du statut du personnel : point de situation         | <b><u>p. 2196</u></b> |
| b) | Refonte des cahiers des charges de l'administration : état des lieux des travaux | <b><u>p. 2196</u></b> |

11) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 18 mars 2025, rapporteur M. Louis MEGROZ

- |    |                                                |                       |
|----|------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Présentation de l'association Musique de Lancy | <b><u>p. 2197</u></b> |
| b) | Présentation de l'association Le Chapel        | <b><u>p. 2197</u></b> |
| c) | Divers                                         |                       |

12) Commission des sports, séance du 19 mars 2025, rapporteur M. Mauro MARTELLA

- |    |                                             |                       |
|----|---------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Remise officielle du label Commune en santé | <b><u>p. 2198</u></b> |
| b) | Présentation du Concept cantonal du sport   | <b><u>p. 2199</u></b> |
| c) | Divers                                      |                       |

13) Commission des travaux, séance du 24 mars 2025, rapporteure Mme Nancy RUERAT

Divers

**POINTS FINAUX**

- |     |                                         |                       |
|-----|-----------------------------------------|-----------------------|
| 14) | Propositions individuelles et questions | <b><u>p. 2201</u></b> |
|-----|-----------------------------------------|-----------------------|

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

|                                              |                      |
|----------------------------------------------|----------------------|
| Questions du public au Conseil administratif | <b><u>Annexe</u></b> |
|----------------------------------------------|----------------------|

\* \* \* \* \*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 10 avril 2025. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chef.fes de service, Mesdames et Messieurs de l'administration, les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Je tiens à excuser pour cette séance Mme Monica De Vecchi et M. Salvatore Spagnolo.

Nous sommes 34 présents et nombre de votants 33.

**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Colleoni : pour cette approbation de l'ordre du jour, il y aura deux modifications. Ce sont deux résolutions qui ont été déposées sur vos tables. La première est une résolution déposée par les Verts : « Moins de bruit, plus de vie ! Une meilleure qualité de vie à Lancy grâce à une diminution du bruit routier ».

Une deuxième résolution déposée par le PDC-VL : « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits suisses ».

Je vous propose de les ajouter à l'ordre du jour. Nous allons voter pour cette modification.

***La modification est acceptée à l'unanimité.***

M. Colleoni : à l'unanimité l'ordre du jour modifié est accepté. Donc la résolution des Verts sera en point 7c) et la résolution du PDC-VL sera en point 7d).

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2025**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. Colleoni : nous avons reçu une lettre de Mme Sonia Bigao, une habitante du 26, chemin des Vignes concernant des nuisances sonores importantes qu'elle subit en bas de chez elle, générées par les voitures, les gens qui stationnent devant ses fenêtres, la fumée, les bagarres, ainsi que la caisse du parking se trouvant près de son studio.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

Le Bureau a décidé de la donner au Conseil administratif pour traitement. Elle a remis des photos qu'on remettra également au Conseil administratif.

Nous avons reçu également le compte rendu de l'activité du Pouvoir judiciaire 2024. Ce que je vous propose, si quelqu'un souhaite le consulter, c'est de le mettre à disposition auprès du secrétariat du Conseil municipal.

### 4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Mme Moyard : j'ai deux communications. La première concerne le travail de l'administration sur la révision de l'ensemble des descriptifs de poste, sous leur ancien nom cahiers des charges. Je vous avais indiqué, il y a quelques mois, et notamment lors de la Commission de l'administration, que nous souhaitions terminer l'ensemble de ce travail à la fin de la législature. Il s'avère qu'il va nous falloir quelques petits mois supplémentaires et je voulais donc vous indiquer les informations qui ont été données aux collaboratrices et collaborateurs pas plus tard que mardi dernier.

Nous avons fait l'essentiel du travail. Les documents sont maintenant harmonisés sur un modèle identique pour l'ensemble de l'administration. Un certain nombre de fonctions ont été fusionnées, réunies, etc, donc l'essentiel du travail est fait. Il reste à affiner des questions de cohérence, il faut prendre l'ensemble de tous ces descriptifs de poste sous tous les angles et vérifier que la cohérence est à la fois juste entre une même fonction au sein des différents services, les différentes fonctions au sein d'un même service et différentes choses de cet ordre-là, de manière que le projet soit entièrement ficelé et ce travail doit encore être mené.

Ce qui nous amène à fin juin pour le travail interne à l'administration. A la rentrée d'août, le Conseil administratif validera les nouveaux enclassements qui changent à la hausse ou à la baisse, et ce n'est pas le cas de toutes les fonctions. Ensuite de quoi, mi-septembre, la commission paritaire se réunira et rendra les préavis sur les différentes fonctions quand il y a un changement de fonctions prévu à destination du Conseil administratif.

Ensuite, le Conseil administratif, fin septembre, statuera de manière définitive sur ces préavis, et la semaine du 6 octobre, les nouveaux descriptifs de poste seront transmis aux collaboratrices et collaborateurs. Ceux pour lesquels il y a une modification d'enclassement recevront un projet de décision, avec l'ouverture d'un droit d'être entendu qui, au terme de celui-ci, conduira à une décision en bonne et due forme, qui pourra le cas échéant faire l'objet d'un recours. C'est le même processus que celui qui avait été fait au moment de l'entrée en vigueur de notre nouvelle échelle de traitement. Le projet est que les nouvelles classifications entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cela fait un report d'environ 3 mois par rapport à ce qui a été prévu.

Vu tout le travail qui a été mené, il nous paraît nécessaire de prendre ces quelques semaines supplémentaires de manière à affiner encore les choses pour que le travail soit irréprochable.

La seconde communication : à vos agendas, Mesdames et Messieurs, pour celles et ceux qui étaient candidats à leur réélection et ont été élus au Conseil municipal et siégeront dès le 1<sup>er</sup> juin, l'ACG nous transmet déjà un cycle de formations pour les exécutifs communaux, mais également deux séances à destination des membres des délibératifs, à savoir vous.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

Une première date est fixée au mercredi 20 août, de 18h00 à 21h00, en présence de la Conseillère d'Etat Carole-Anne Kast, dont le sujet sera « la place de la commune dans le système institutionnel genevois, cadre légal et institutions ».

Une seconde date le mercredi 15 octobre, 18h00-21h00, en présence du Conseiller d'Etat, Antonio Hodgers, sur le même premier titre, mais en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Nous redonnerons ces dates lors de votre séance d'installation probablement, mais au cas où cela vous intéresse de pouvoir creuser cela, ou transmettre aux nouveaux élus et nouvelles élues de vos partis respectifs, voilà les deux « save the date », le 20 août et le 15 octobre.

Mme Gachet : deux communications. L'une concerne l'immense plaisir que j'ai de vous informer que la Ville de Lancy a obtenu le label « Communes en santé ». La remise de ce label a eu lieu lors de la séance de Commission des sports du 19 mars.

C'est un label qui permet de valoriser les communes actives dans le domaine de la promotion de la santé et du bien-être de la population. C'est une démarche que nous avons lancée il y a plus de 2 ans, qui a nécessité un gros travail transversal puisque l'ensemble des services a été acteur des mesures que l'on a réussi à mettre dans ce programme. Dans ce programme, le Canton a validé 106 mesures de promotion de santé sur des thématiques qui touchent la politique communale, les offres de loisirs, familles et solidarité écoles, santé au travail, espaces publics et infrastructures.

C'est vrai qu'énormément de mesures ont été identifiées dans le cadre de ce label. Ce label est remis en question dans 5 ans. L'objectif aujourd'hui, naturellement, ce n'est pas de s'asseoir sur ce label, mais c'est de continuer de le rendre actif, de valoriser l'ensemble de ces mesures et d'aller encore plus loin puisque c'est un des maillons fondamentaux pour la promotion de la santé et cela nécessite un travail collaboratif avec l'ensemble des services.

Nous avons décidé de mettre cela à l'échéancier 2025-2030 et les services sont partants avec notre proposition.

Deuxième information, nettement moins réjouissante : vous avez été informés, comme nous probablement, par la presse, en tout cas au tout début, qu'il y a eu une très grosse pollution de l'Aire en soirée du 1<sup>er</sup> avril. Il semblerait, parce que nous n'avons aucune information à notre niveau, mais on a lu la Tribune, que la pollution aurait été identifiée comme ayant sa source à Plan-les-Ouates dans la zone industrielle. Actuellement, deux dépôts de plainte ont été faits, une par le Canton et l'autre par l'Association des pêcheurs.

Il faut savoir que l'identification de cette pollution à Plan-les-Ouates a été faite dans la nuit du 1<sup>er</sup> avril, mais que la police municipale et donc la Ville de Lancy a été alertée à 10h37 par la SECA, c'est la cellule d'engagement de la police cantonale.

Nous avons immédiatement mis en place une armada de forces de travail pour pouvoir sécuriser les berges, puisqu'on savait qu'il y avait un pH alcalin très important et on ne voulait pas que des enfants, des adultes ou des animaux domestiques puissent accéder au bord de l'Aire. Nous avons engagé l'ensemble des forces qui étaient à disposition : nous avons mis des rubanis, des barrières, des panneaux d'information et on a fait un communiqué de presse. La police municipale a fait des patrouilles pendant la nuit pour être sûr que l'ensemble des marquages soit resté en place. Le dispositif a été levé le 3 avril en fin de matinée puisque le taux de pH est redescendu dans des valeurs dites acceptables.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

Sachez que le Conseil administratif a décidé de déposer également une dénonciation pénale contre x, puisque nous ne savons pas qui est à l'origine de cette pollution, parce que ce qui s'est passé est inacceptable. Ce sera fait cette semaine, parce que nous ne tolérons pas cela.

Sachez aussi que le Conseil administratif va écrire au Conseil d'Etat pour signaler son mécontentement quant à la chaîne de communication parce que nous n'avons été alertés qu'à 10h37, soit un certain nombre d'heures après le début de la pollution. Nous aurions pu peut-être anticiper un certain nombre de mesures de protection de nos riverains et nous n'avons pu faire cela que le lendemain dans la journée. Donc, on va écrire au Canton pour demander une clarification, il y avait déjà eu d'autres événements sur les chaînes de commandement et de communication, l'idée étant que les communes soient plus impliquées lorsqu'il y a un événement majeur. Le GSL aurait pu, par exemple, être mobilisé immédiatement, cela n'a pas été fait puisqu'on a été alerté quasiment à la fin de l'événement pollution.

On vous tiendra au courant de la suite et du retour que le département de M. Hodggers fera sur l'interpellation et probablement Mme Kast par rapport au SAFCO. On vous tiendra au courant de la suite du traitement de ce dossier tant sur le volet pénal que sur le volet de la communication.

M. Bonfanti : j'aimerais revenir sur la question de M. Clémence lors de la dernière séance du Conseil municipal sur le droit de préemption relatif au bâtiment de l'avenue des Communes-Réunies 90 et au chemin des Esserts 5-7, celui qui se trouve derrière le restaurant du tennis du Petit-Lancy.

Le Conseil administratif a bien été sollicité en novembre 2023 pour préempter trois immeubles, dont celui des Esserts. Il n'a pas souhaité actionner le droit de préemption pour plusieurs raisons.

D'une part, la somme totale de la vente était d'un peu moins de 23 millions de francs, soit presque 6 fois la ligne aux investissements pour l'achat par opportunité, et presque la moitié de nos investissements totaux annuels.

Ensuite, je tiens à rappeler que le droit de préemption est un droit très contraignant. Il contraint la commune à réaliser des logements d'utilité publique ou du moins du logement à loyer très modéré. Le droit contraint aussi à la création de logements d'utilité publique, en tous les cas à loyer modéré. Ces conditions auraient eu comme conséquence un changement de régime des logements dans les immeubles préemptés et certains bénéficiaires de logement auraient dû déménager car ne respectant pas les critères LUP.

Ensuite, nous aurions été contraints potentiellement de surélever les immeubles pour pouvoir proposer plus de logements LUP à ceux que nous avons déjà achetés dans les immeubles.

C'est pour ces raisons que le Conseil administratif n'a pas souhaité proposer une préemption au Conseil municipal et que, de manière générale, il préfère négocier de gré à gré avec les propriétaires pour se donner plus de marges de manœuvre sur le régime de logements à réaliser par la suite.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025****NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

- a) **Crédit d'étude pour financer l'organisation du concours destiné à désigner un architecte, puis la phase d'avant-projet pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux aux Sciers ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire (Fr. 790'000.--) (408-25.04)**
- =====

Mme Moyard : je suis ravie, et le Conseil administratif avec moi, de pouvoir enfin vous présenter cet exposé des motifs. Vous avez vu qu'il a été préparé par nos collègues de Plan-les-Ouates. Nous avons déterminé la répartition entre nous de manière à ne pas faire deux fois le travail et j'ai donc renoncé à demander la mise en page lancéenne sur un document que l'administration lancéenne n'a pas rédigé. Et donc, c'est le même exposé des motifs qui est déposé à Plan-les-Ouates et à Lancy.

C'est un crédit combiné, étant donné qu'il y a à la fois le crédit d'étude pour pouvoir mener le concours sur le bâtiment définitif qui abritera la nouvelle et complète maison de quartier du quartier de la Chapelle-Les Sciers et d'autre part, le crédit de construction pour un bâtiment provisoire, un deuxième pavillon provisoire sur le site du Sapay de manière à pouvoir accueillir des activités supplémentaires, en particulier pour les adolescentes et les adolescents sur le site, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec la Boîte qui, essentiellement, fournit des prestations pour des enfants plus jeunes, en attendant d'avoir la version définitive.

Cela a mis du temps, ce dossier était géré dans notre répartition des tâches par Plan-les-Ouates, en partie pour la bonne cause, étant donné qu'il y a eu toute une série de tractations en demande préalable avec les différents services de l'Etat, parce que c'est un périmètre assez contraint, notamment avec des questions de dérogations à la zone forêt et il a été possible d'obtenir l'accord de construire davantage de mètres carrés. Par rapport à ce qu'on appelle l'ancienne maison des jardins familiaux, qui est une toute petite villa, ce qui est intéressant c'est que l'on va pouvoir faire notablement plus grand, ce qui permettra d'avoir un programme plus important et de répondre aux besoins. Le but n'est pas de construire pour construire, mais de pouvoir répondre aux besoins qui sont très importants. Vous savez le nombre d'enfants qu'il y a sur le secteur, ces enfants évidemment grandissent, et comme les personnes qui habitent dans ce quartier sont très heureuses, eh bien il y a beaucoup d'enfants, donc les enfants d'il y a 10 ans deviennent des adolescents et les petits arrivent également. Les besoins sont extrêmement importants et on se réjouit de pouvoir faire avancer ce projet.

Ce crédit nécessite un passage en Commissions des travaux et des finances, parce que le montant qui avait été initialement envisagé était uniquement pour le concours. Finalement nous avons choisi avec Plan-les-Ouates, pour des raisons de simplicité et de rapidité, de faire un crédit combiné et nous octroyons également, si vous acceptez, le montant pour la construction du pavillon provisoire.

Lancy sera en charge de la construction de ce pavillon provisoire, tandis que Plan-les-Ouates s'occupera du bâtiment définitif. Bien entendu les deux communes travailleront main dans la main et seront associées à toutes les étapes, mais nous sommes au clair sur qui fait quoi de manière à pouvoir être le plus efficace possible.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Je vous remercie d'avance d'accepter le renvoi en Commissions des travaux et des finances de cet exposé des motifs.

M. Dérobert : je vous remercie, enfin ! Comme priorité de cette législature, on arrive vraiment sur la fin de la législature, cela fait 11 ans que le quartier est né, et 11 ans plus tard on arrive enfin à avoir une maison de quartier. Je suis très content et je pense que l'ensemble des habitants du quartier de la Chapelle-Les Sciers le seront également.

Juste un bémol, et vous nous l'expliquerez sûrement en commission, c'est l'implantation du bâtiment provisoire sur ce qui est actuellement un terrain de foot. Je pense que passablement de gens regretteront cette implantation, même si elle doit se faire à cet endroit-là, je pense que vous avez suffisamment étudié la chose.

Mme Moyard : je ne savais pas qu'on débattait sur les entrées en matière.

Je vous laisse transmettre à votre bord politique à Plan-les-Ouates les propos que vous venez d'avoir, parce que j'ai pu avoir des mots relativement directs qui allaient assez dans le même sens que vous. Effectivement, je me souviens de M. Magnin disant que c'était une priorité de législature. Je me souviens aussi que quand nous avons dû, c'était le premier dossier quand j'ai pris mes fonctions en 2020, construire un pavillon provisoire, on l'a fait en 4 mois, pour éviter que les élèves du Sapay soient transportés en bus dans une école de Plan-les-Ouates, payant en plus un prix fort. Donc, je pense qu'il est possible de faire les choses rapidement.

Néanmoins, ce que je peux dire, c'est ce que j'ai exprimé tout à l'heure : le travail qui a été fait, certes, a pris un peu de temps du côté de Plan-les-Ouates, M. Magnin l'a d'ailleurs admis, mais d'un autre côté, il y a eu un travail au niveau des demandes préalables qui a été tout à fait pertinent et qui fera gagner du temps au moment des autorisations.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.***

**b) Restaurant auberge du Grand-Lancy - Rénovation et transformation intérieure - Crédit d'étude et de réalisation (Fr. 653'000.--) (409-25.04)**

=====

Mme Moyard : également un crédit qui réjouit le service des travaux parce que cela fait un certain temps qu'il travaille en collaboration avec le gérant du restaurant sur ce dossier. Il y avait toute une série de problèmes dans ces locaux, il fallait dépêtrer ce qui relevait des problèmes d'entretien, qui était de la stricte responsabilité du propriétaire, notamment sur la ventilation ou les canalisations, et ce qui relevait d'un souhait du gérant de moderniser le restaurant, de changer son apparence. Il a fallu instruire ces deux choses.

En ce qui concerne tout le travail d'entretien des locaux, cela a été réglé et déjà fait par le Conseil administratif sur les budgets de fonctionnement. Par contre, ici il est question de la rénovation et de la transformation intérieure, de changement de look de ces locaux, pour lesquels on a évidemment travaillé en étroite collaboration avec le gérant.

Je précise également que la très grande majorité des montants qui vont être investis sera récupérée via une augmentation substantielle du loyer, telle qu'il est possible de l'appliquer au sens du droit du bail, en accord avec le gérant. Et donc je pense qu'on peut qualifier ce projet de win-win.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Il était également important pour nous, alors qu'il y a peu on a procédé à des travaux demandés par le café d'en face, la Zinette, où nous sommes également propriétaire, de garantir une certaine équité de traitement entre les deux enseignes.

Donc, le Conseil administratif sollicite votre entrée en matière pour un renvoi en Commissions des travaux et des finances de ce crédit pour un montant de Fr. 653'000.--.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cette entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.***

**c) Acquisition de l'arcade du bâtiment C du PLQ 29'758 – Crédit d'investissement  
(Fr. 1'475'000.--) (410-25.04)**

=====

M. Bonfanti : au travers de cette délibération, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'acquérir une arcade située au rez-de-chaussée du bâtiment C du PLQ 29'759 située à l'intersection du chemin des Semailles et du chemin des Rambossons.

Cette proposition fait suite à la mise en place d'une vision stratégique et programmatique portée par la Ville de Lancy dans les quartiers en mutation. Cette acquisition, si elle est acceptée, permettra de répondre aux besoins des Lancéennes et Lancéens du quartier des Semailles. Ces besoins ont été révélés lors d'une étude programmatique dans ce quartier dont les résultats ont été présentés en février dernier à la population.

Afin de répondre aux besoins et de renforcer et développer la qualité de vie aux Semailles, il est attendu que l'arcade, dont le prix d'achat est de Fr. 1'475'000.- TTC, accueille un tea-room/café et un espace de quartier et cela au travers d'un appel à projet.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette acquisition et de renvoyer cet objet en Commission de l'aménagement du territoire.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.***

**d) Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien  
avec la constitution de deux servitudes sur la parcelle N°4970 de la commune de Lancy  
en faveur de la parcelle N°3033 de la commune de Lancy (411-25.04)**

=====

M. Bonfanti : cette délibération a pour objectif de clarifier une situation de responsabilité et d'entretien à la limite parcellaire en façade de bâtiments privés avec le parc Emile Dupont, propriété de la Ville de Lancy.

Ainsi, la Ville de Lancy a conditionné lors d'une instruction d'une demande définitive un préavis favorable conditionné à l'inscription de deux servitudes permettant de clarifier les charges et les responsabilités entre le propriétaire privé et la Ville de Lancy.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Je m'arrête là parce qu'il semblerait que vous souhaitez voter sur le siège. Si c'est le cas, je reprendrai la parole après pour vous expliquer les tenants et aboutissants de cette décision.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : la proposition du Bureau est un vote sur le siège.

Mme Mühle : j'aimerais juste demander si on peut entendre les explications du Conseil administratif, comme il nous l'a proposé, avant de voter pour savoir si on veut renvoyer en Commission ou voter sur le siège.

M. Bonfanti : la première servitude concerne l'entretien et l'accès aux façades des bâtiments situés au 15, chemin de Claire-Vue et au 12, chemin Annevelle au Petit-Lancy, dans la zone de développement 3.

Cette servitude précise que l'entretien des façades est à la charge du propriétaire des immeubles.

La seconde servitude concerne la régularisation de l'empiètement des balcons des immeubles sur la parcelle communale n°4970.

L'acte notarié à conclure prévoit les deux servitudes suivantes :

La constitution, en faveur de la Pensionskasse der UBS, en charge de la parcelle n°4970, propriété de la Ville de Lancy, d'une servitude d'accès pour entretien.

Cette servitude confère au fonds dominant (parcelle n°3033) un accès en tout temps à la parcelle n°4970 de Lancy, afin d'entretenir les façades des pignons de l'immeuble de la parcelle n°3033 de Lancy, ainsi que l'entretien de la surface de la servitude de passage.

La constitution d'une servitude d'empiètement de balcons, le propriétaire du fonds dominant est tenu de maintenir en permanence une couverture d'assurance propre à couvrir tous les risques ou sinistres se rapportant aux constructions objets de l'empiètement.

Tous les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à cet empiètement seront à la charge du fonds dominant.

Ces opérations foncières ne sont pas couvertes par la délibération générale du 25 juin 2020 adoptée par le Conseil municipal, il convient donc que vous approuviez formellement l'inscription au Registre foncier de ces deux servitudes décrites et autorisiez le Conseil administratif à conclure l'acte authentique qui les concrétise.

M. Colleoni : si personne ne propose autre chose, nous allons voter la proposition de discussion immédiate.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté. C'est un vote à majorité qualifiée, je vais pouvoir voter.

*Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin, notamment, d'éviter de le surcharger avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;*

*Vu le projet d'acte authentique dressé par Me Pierre-Xavier KNOEPFLI, notaire, objet de la présente délibération, au terme duquel la parcelle n°4970 de Lancy est grevée de deux servitudes en faveur de la parcelle n°3033 de la Ville de Lancy ;*

*Vu que le projet d'acte authentique prévoit encore la constitution, en faveur de la Pensionskasse der UBS, en charge de la parcelle n°4970 (propriété de la Ville de Lancy), d'une servitude d'accès pour entretien, dont ladite servitude confère au fonds dominant (parcelle n°3033) de Lancy un accès en tout temps à la parcelle n°4970 de Lancy, afin d'entretenir les façades des pignons de l'immeuble de la parcelle n°3033 de Lancy, ainsi que l'entretien de la surface de la servitude.*

*Vu que le projet d'acte authentique prévoit également la constitution, en faveur de la Pensionskasse der UBS, en charge de la parcelle n°4970, d'une servitude d'empiètement de balcons, dont le propriétaire du fonds dominant (parcelle n°3033) est tenu de maintenir en permanence une couverture d'assurance propre à couvrir tous les risques ou sinistres se rapportant aux constructions objets de l'empiètement, et dont tous les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à cet empiètement seront à la charge du fonds dominant ;*

*Vu que ces opérations foncières sont à charge d'un bien foncier de la Ville de Lancy ;*

*Vu que, dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve les opérations foncières précitées et l'inscription au Registre foncier des deux servitudes décrites ci-dessus ;*

*Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;*

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *D'approuver les opérations foncières suivantes résultant de l'acte authentique dressé par Me Pierre-Xavier KNOEPFLI :*
  - *Constitution, en faveur de la Pensionskasse der UBS, en charge de la parcelle n°4970 (propriété de la Ville de Lancy), d'une servitude d'accès pour entretien, dont ladite servitude confère au fonds dominant (parcelle n° 3033) de Lancy un accès en tout temps à la parcelle 4970 de Lancy, des façades des pignons de l'immeuble de la parcelle n°3033 de Lancy afin de les entretenir, ainsi que l'entretien de la surface de la servitude ;*
  - *Constitution, en faveur de la Pensionskasse der UBS, en charge de la parcelle n°4970, d'une servitude d'empiètement de balcons, dont le propriétaire du fonds dominant (parcelle n°3033) est tenu de maintenir en permanence une couverture d'assurance propre à couvrir tous les*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

*risques ou sinistres se rapportant aux constructions objets de l'empiètement, et dont tous les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à cet empiètement seront à la charge du fonds dominant ;*

2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique concrétisant les opérations foncières précitées.*

***L'arrêté 090-17.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Approbation des comptes 2024 de la commune de Lancy (412-25.04)**

=====

Mme Gachet :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai le plaisir ce soir de vous remettre le rapport des comptes 2024 et tiens à remercier le service financier et tout particulièrement Mme Touzelet et M. Santangelo pour l'exécution de leur travail.

Le budget 2024, voté par le Conseil municipal du 7 décembre 2023, dégageait un excédent de revenus de Fr. 140'492.--. Les comptes bouclés au 31 décembre 2024 présentent un bénéfice de Fr. 7'106'087.75. Le résultat hors éléments exceptionnels (réévaluation du patrimoine financier et amortissements complémentaires) présente un bénéfice de Fr. 15'696'292.--.

Par rapport au budget 2024, les éléments marquants constituant ce résultat sont principalement :

- Fiscalité années précédentes : + 8,5 millions de francs : dont + 6 millions de francs pour les personnes physiques (PP) et l'impôt à la source et +2,5 millions de francs pour les personnes morales (PM) ;
- Fiscalité année courante + 8,1 millions de francs : dont -0,9 million de francs pour les PP et + 9 millions de francs pour les PM ;
- Réévaluation du patrimoine financier +9.6 MCHF
- Amortissements complémentaires -18.2 MCHF

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de Fr. 7'106'087.75.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2024, 33,8 millions de crédits d'investissements à réaliser ces prochaines années dont 33,1 MCHF au patrimoine administratif et 0.7 MCH au patrimoine financier.

La dette a diminué de 14 MCHF passant de 111 à 97 MCHF.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements et d'infrastructures publiques, de maintenir les prestations sociales, de développer les mesures en lien avec le Plan climat, ainsi qu'un panel de mesures en lien avec la santé publique et le bien vivre ensemble, tout en conservant le souci constant d'équilibrer notre budget.

En 2024, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir, nous l'espérons sereinement, même si les enjeux économiques, politiques, sociaux et climatiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont importants.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Nous sommes très contents, au niveau du Conseil administratif, d'être arrivé à dégager ce résultat très positif et je souhaiterais que l'on puisse transmettre l'analyse des comptes à la prochaine Commission des finances, afin que l'on analyse ensemble, de manière nettement plus approfondie, les résultats de nos comptes 2024.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.***

**f) Frais d'accompagnement sur les phases d'étude générale, d'étude détaillée, acquisition et mise en place d'un Système d'Information (SI) achat – Crédit d'investissement (Fr. 595'000.--) (413-25.04)**

=====

Mme Gachet : ce soir j'ai le plaisir de vous présenter ce crédit d'investissement de Fr. 595'000.-- qui concerne la politique d'achats au sein de la Ville de Lancy.

Aujourd'hui, il n'existe pas de politique d'achats pour l'ensemble de l'administration, l'idée étant que l'on puisse avoir une politique réelle qui englobe l'ensemble des achats de la commune.

Nous avons conduit une première étude qui nous a amenés aujourd'hui à vous présenter ce crédit. Il y a deux objectifs dans ce crédit, c'est de concentrer les achats, les flux de commandes, la logistique au travers de fournisseurs et distributeurs identifiés par domaine, mais également de mettre en place un système d'information d'achats pour les commandes systématiques sur tous les engagements complétés et sur la gestion des notes des frais, des cartes de paiement, en cohérence avec les AIMP que l'on pourrait être amené à conduire.

C'est un crédit important, Fr. 595'000.--, mais la commune, par le biais de ce crédit, disposera enfin d'un outil en lien avec la politique d'achats que l'on souhaite développer pour la ville.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Vogel : j'aimerais exprimer le souhait qu'en Commission des finances soit abordée la question de l'opportunité d'avoir une centrale d'achats commune avec éventuellement plusieurs municipalités, ou même au sein de l'ACG, pour avoir l'opportunité de faire davantage d'économies encore sur les achats.

M. Colleoni : je vous propose de voter le renvoi en Commission des finances.

***Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025****g) Cautionnement solidaire pour un prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (414-25.04)**  
=====

Mme Gachet : lors de l'ouverture de l'EMS Les Mouilles en 2010, la Fondation avait contracté divers emprunts hypothécaires pour un montant total de Fr. 17 millions. Dans ce cadre, un cautionnement simple de Fr. 22 millions de la Ville de Lancy avait été établi en 2008. Sur ces divers emprunts, Fr. 7 millions ont déjà pu être intégralement remboursés par la Fondation et à ce jour, il ne subsiste plus qu'un emprunt hypothécaire de Fr. 10 millions auprès de la Banque cantonale avec un taux à hauteur de 2,47%.

Cet emprunt hypothécaire arrive à son terme fin juin 2025, raison pour laquelle nous vous présentons ce soir une demande pour pouvoir établir une nouvelle caution pour la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, de manière à pouvoir financer le solde sur les Fr. 10 millions, à hauteur de Fr. 7 millions auprès de la Banque cantonale. Il y aurait Fr. 3 millions répartis sur 5 ans, Fr. 4 millions sur 10 ans, avec des taux intéressants.

Par contre, ce que l'on vous propose ici, c'est un renouvellement du cautionnement, mais de type solidaire avec la Fondation, cela nous permet encore de réduire les taux, puisqu'on aurait un taux préférentiel qui baisserait de 0,36%, ce qui est quand même intéressant pour la Fondation.

Compte tenu de la santé financière de la Fondation, le Conseil administratif soutient cette demande de cautionnement solidaire, raison pour laquelle, si vous le souhaitez, nous vous encourageons à voter sur le siège. Cela nous permettra de donner rapidement la réponse à la Fondation puisque le délai pour passer ce nouveau crédit est fixé à fin juin.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Colleoni : la proposition du Bureau est une discussion immédiate. Nous allons voter cette proposition.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Conti : j'ai une petite question. Avec les débats qui se posent au niveau du Canton, voire international, sur la question de l'état de santé des résidents, également au niveau des crèches justement, est-ce que la commune a prévu quelque chose par rapport à un contrôle bien précis sur tout ce qui concerne les EMS au niveau de la commune ?

Mme Gachet : je vais faire une première réponse. Les comptes sont systématiquement analysés chaque année puisqu'ils sont présentés dans le cadre de la Commission des finances, un rapport d'activité est produit, et il y a un membre par parti qui siège au sein de la Fondation et de l'association, qui est censé faire un retour sur le fonctionnement à son propre groupe. Donc, d'un point de vue politique en tout cas l'analyse est faite. Quant aux conditions-cadre, je vais laisser la parole à Mme Moyard.

Mme Moyard : je suggère à M. Conti de reposer sa question dans les divers, parce que je dois dire que je ne l'ai pas extrêmement bien comprise, mais je n'ai pas l'impression que cela concerne le cautionnement solidaire.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Donc, s'il a une question par rapport à la situation générale des résidentes et résidents des EMS, ou des enfants accueillis dans les crèches, je ne crois pas que cela concerne la BCGe. Il peut volontiers la reposer et j'essaierai d'y répondre au moment de vos questions.

M. Conti : par rapport aux résidents des EMS, on sait que certains sont maltraités, d'où la question avant de voter sur un fonctionnement solidaire, de savoir et d'être sûr et certain que ces résidents sont bien traités. Cela prévaut également pour les crèches.

M. Colleoni : M. Conti, si vous permettez, je pense que cette question, par rapport à cela, vous la poserez dans les divers et comme cela elle aura le temps de préparer la réponse.

Nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu la délibération votée le 20 décembre 2007 pour un cautionnement de fr. 22'000'000.- à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées, pour la construction de l'EMS Les Mouilles,*

*Vu l'échéance de l'emprunt arrivant à échéance à fin juin 2025,*

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Lancy, à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt de Fr. 7'000'000, contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) ;*
2. *de désigner deux Conseillers administratifs pour signer tout acte relatif à cette opération ;*
3. *d'indiquer ce cautionnement comme engagement hors bilan de la Commune de Lancy ;*

***L'arrêté 414-25.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 1 abstention.***

**7) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Motion du groupe PDC-VL « Pour la restauration des rabais familles nombreuses en crèche » (M125-2025)**

=====  
*Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,*

*Une décision a été prise pour réduire les rabais accordés pour les deuxième et troisième enfants inscrits dans les crèches de la Ville de Lancy, respectivement de 50% à 25% et de 100% à 50%. Cette réduction devrait être mise en vigueur dès la rentrée de septembre 2025.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

*Lors des précisions données au Conseil municipal du 13 février 2025, nous apprenions que le coût de cette réduction apporterait un retour financier à la commune d'environ 150'000.-, que 42 familles étaient concernées et que cette réduction se faisait pour une raison d'équité à l'égard des autres familles qui n'ont pas plusieurs enfants ou qui ont des enfants ayant des écarts d'âge plus importants.*

*Suite à la question écrite de notre groupe le même jour, la magistrate en charge de ce dicastère, nous a répondu pour la séance plénière du 13 mars 2025 en confirmant que cette réduction n'avait pas un but de répondre à une nécessité financière et nous apprenions que les familles « aisées » dont elle parlait le mois précédent, soit les familles ayant atteint le seuil maximal, ne concernaient que 35% des familles visées par cette mesure.*

*Bien qu'avoir plusieurs enfants dans une crèche soit un choix financier tout autant qu'une chance au vu du manque de places, bien que les places en crèche soient chères pour la Commune et qu'en plus, ce coût a été augmenté de 20% avec la municipalisation des crèches, les parents paient déjà une part relativement importante de ce coût en fonction de leurs revenus. Nous avons bien noté que la prise en charge financière d'une place était assumée à hauteur de 75% par la Commune. Nous rappelons à ce propos que la prise en charge des écoles primaires sont encore plus importantes par la collectivité afin d'en garantir la gratuité.*

*Le coût que génère un enfant dans une famille, et en particulier, celui lié à sa prise en charge quand les deux parents travaillent, est particulièrement important et peut mettre en difficulté des familles, même les familles de la classe moyenne qui reçoivent peu ou pas du tout d'aides financières.*

*Le coût de la prise en charge est parfois un frein à la natalité ou à la reprise du travail en particulier pour les mères et cette question est l'une des premières qui se pose quand des familles apprennent qu'elles vont s'agrandir. La question de ces rabais est donc très importante pour toutes les familles.*

*La réaction de nombreuses d'entre elles aussi bien auprès de la classe politique – tout groupe confondu – qu'auprès de la presse (voir article Tribune de Genève du 15 mars 2024 – de Lorraine Fasler et Léa Frischknecht « A Lancy, les fratries en crèche paieront plus cher »), démontre le grand malaise provoqué par cette décision pour les familles concernées.*

*Enfin, le montant articulé de 150'000.- est certes important pour la commune, mais représente un effort encore plus important pour les familles concernées, chacune dans la proportion qui la touche.*

*Le principe d'équité ne peut par ailleurs pas être appliqué ici car les participations financières des familles sont proportionnelles à leurs revenus. Comparer une famille avec un enfant, celles qui ont plusieurs enfants d'âges proches et celles qui ont plusieurs enfants qui ont des écarts d'âge plus importants, ne semblent pas non plus pertinent car cela concerne la sphère purement privée des personnes, entre les choix d'une famille pour des raisons financières, organisationnelles, culturelles ou autres et des contraintes ou situations imposées par la vie entre des personnes qui ont toutes les difficultés du monde à avoir un enfant ou encore celles qui ont des jumeaux, voir des triplés.*

*Il ne nous semble pas que les familles qui ne soient pas concernées par les rabais se sentent dans une situation injuste. Les rabais s'appliquent à une situation familiale bien précise. Elle ne peut être comparée aux autres.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

*Par tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

- 1) Restaurer les rabais initiaux de 50% pour le deuxième enfant*
- 2) Garantir un rabais de 75% au moins pour le troisième enfant et les suivants, pour la rentrée 2025.*

Mme Vandeputte: Mesdames, Messieurs, ce sujet a été abordé en séance plénière le 13 février et le 13 mars derniers. Bien que nous entendions certains arguments de l'Exécutif s'agissant de la réduction des rabais familles pour les crèches, nous estimons que c'est un coup dur pour ces familles. L'effort qui leur est demandé est important, voire très important selon les familles concernées par rapport à l'effort de la commune.

Nous demandons par conséquent le retour quasi complet des rabais afin de soulager les familles avec deux ou trois enfants en bas âge.

Nous pensons urgent de voter cette motion, car les parents ont besoin de savoir rapidement ce qu'il en sera pour leur organisation familiale et les conséquences financières de celle-ci.

Le sujet paraît simple par ailleurs. Cependant, si l'un ou l'autre groupe tient à discuter de ce sujet en Commission de la petite enfance, nous ne nous y opposerons pas. Nous vous remercions de faire bon accueil à cette motion.

M. Colleoni: si j'ai bien compris, vous souhaitez un vote sur le siège. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Dérobert: je pense que c'est un tout petit peu plus compliqué, nous souhaitons que ce soit renvoyé en Commission sociale.

M. Couto: nous pensons aussi au groupe MCG qu'il faudrait analyser les choses, voir quels sont les montants qui sont en jeu. Je pense, comme M. Dérobert, que l'idéal serait de la renvoyer à la Commission sociale pour en discuter.

M. Colleoni: comme nous avons un renvoi en commission sociale, nous allons voter cette proposition. Si celle-ci est refusée, nous ferons un vote sur le siège.

***Le renvoi à la Commission sociale et petite enfance est accepté par 19 oui, 10 non, 4 abstentions.***

**b) Motion du groupe socialiste « Développement d'activités sportives pour les enfants de 0 à 5 ans » (M126-2025)**

=====

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*L'Office fédéral du Sport (OFSP) à travers le « Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch » a publié en 2023 des recommandations en matière d'activité physique pour les enfants en bas âge. En effet, il y est confirmé que l'activité physique chez l'enfant en âge préscolaire est non seulement nécessaire pour son développement moteur et cognitif, mais également pour l'expérimentation et le développement de ses compétences socio-affectives.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

*Le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ-DIP) indique qu'il est nécessaire d'offrir aux enfants la possibilité de participer avec plaisir à des activités motrices, au moins 180 minutes par jour, et de minimiser les activités sédentaires ou encore une exposition inadéquate aux écrans. Un environnement sûr permet à l'enfant de se sentir en sécurité et en confiance pour oser explorer le monde qui l'entoure.*

*C'est en ce sens que le programme « MiniMove » proposé par la « Fondation IdéeSport » à Plan-les-Ouates (<https://www.ideesport.ch/fr/projekte/minimove-plan-les-ouates>) a rencontré une forte adhésion auprès des familles et de leurs enfants, répondant ainsi à une demande croissante. Cela démontre l'importance et l'impact positif d'une offre accessible et adaptée aux familles et aux enfants en bas âge.*

*Constatant cependant que l'offre actuelle est insuffisante en termes d'activité notamment sportive pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans, il paraît inévitable pour une commune qui s'agrandit considérablement de répondre à cet engouement et permettre à plus de familles de bénéficier de ces activités en développant une initiative similaire à Lancy.*

*Le dimanche matin semble être une période idéale pour ces activités (disponibilité des parents, enfants réveillés et disponibles pour une activité), et offrirait un moment privilégié où les familles peuvent participer gracieusement, sans contrainte d'inscription, et renforcer la cohésion sociale dans un cadre ludique, sportif et encadré.*

**Considérant :**

- *Les recommandations de l'Office fédéral du sport (OFSP) ainsi que du SSEJ, préconisant une activité physique régulière dès le plus jeune âge pour prévenir l'obésité, favorisant la motricité et développer des saines habitudes de vie ;*
- *Le besoin pour des familles d'enfants en bas âge de bénéficier d'activités adéquates en dehors des éventuels temps d'accueil ;*
- *L'importance d'offrir un espace accessible et gratuit pour les familles, créant des opportunités de partage et de rencontres ;*
- *Le succès pour des initiatives similaires mises en place dans d'autres communes, témoignant de leur pertinence et de leur impact ;*

**Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :**

1. *Étudier la faisabilité de la mise en place d'un programme communal d'activités sportives pour les enfants de 0 à 5 ans, en prenant exemple sur des initiatives similaires existantes telles que « MiniMove », par la « Fondation IdéeSport » à Plan-les-Ouates.*
2. *Identifier une salle de sport adaptée pour accueillir ces activités les dimanches.*
3. *Allouer un budget adéquat pour financer ce projet et assurer sa pérennité pour la rentrée scolaire 2025-2026.*
4. *Sensibiliser les familles de la commune à travers une campagne d'information afin de garantir une large participation.*

Mme Abdel-Latif : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe socialiste, ce soir, vous présente une motion.

Au-delà d'une motion, c'est un beau projet qui profitera à tous les enfants de 0 à 5 ans et à leurs familles qu'on souhaite soutenir aussi.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Plusieurs d'entre nous ici sont parents, souvent d'enfants en bas âge. Vous n'êtes pas sans savoir que la proposition d'activités extra pré-scolaires manque un peu, ou n'est pas forcément accessible quand elle existe. Donc, on aimerait beaucoup pouvoir proposer quelque chose à tous ces enfants et à toutes ces familles, des activités qui soient adaptées et encadrées.

On oublie un peu aujourd'hui que les enfants qui ont entre 0 et 5 ans existent avant d'entrer à la crèche, ont besoin d'explorer, ont besoin de développer, ont besoin d'intégrer des connaissances et des compétences. Et c'est vrai que quand c'est dans un milieu propice qui est encouragé par des professionnels, c'est encore mieux.

On sait aussi aujourd'hui que les enfants sont souvent surexposés aux écrans, donc cela pourrait aussi répondre à cette alternative-là, pour les familles le week-end par exemple et de manière gratuite, par exemple aussi.

D'ailleurs, au sujet de la motricité des enfants et de l'importance que cela a sur la cognition et sur le développement cognitif, l'Office fédéral du sport et le service santé de l'enfance et de la jeunesse rappellent l'importance du mouvement.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste, ce soir, vous invite à accueillir cette motion et à voter favorablement.

M. Colleoni : donc, c'est un vote sur le siège ?

Mme Abdel-Latif : oui.

M. Dätwiler : le groupe MCG soutient cette motion pour dire que le sport est important déjà chez les tout-petits. Cela favorise la motricité, l'agilité, l'équilibre. C'est bien aussi pour une intégration socio-affective réussie. Je trouve donc cela très bien et c'est un grand oui.

M. Colleoni : je vous propose de faire le vote pour le vote sur le siège de cette motion.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée par 30 oui, 0 non, 3 abstentions.***

M. Colleoni : nous pouvons maintenant faire la discussion immédiate.

M. Conti : j'ai juste une petite question par rapport à cette motion pour laquelle je suis favorable dans un sens.

Néanmoins, les 0 à 1 à 2 ans ne peuvent pas marcher. Je doute de l'opportunité de prévoir dès cet âge.

Mme Gachet : à titre personnel et en tant que Conseillère administrative déléguée au sport, je suis ravie de cette motion parce que c'est un projet qui m'intéresse depuis un petit moment. C'est vrai que c'est un investissement important. Il faut des salles, du personnel.

Concernant l'âge, il faut savoir que ce sont des programmes qui existent un peu partout en Suisse ; la question de la motricité, la motricité fine, ne concerne peut-être pas les 0-1 ans, mais toutes les questions psychomotrices, de coordination, sont réellement au centre de ce type de programmes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

C'est clair que ce n'est pas à la sortie de la maternité qu'on va leur proposer ce genre d'activités, toutefois est-il qu'à partir de 5-6 mois, les spots sont organisés de manière à pouvoir proposer des activités vraiment en lien avec les âges. A Plan-les-Ouates, par exemple, ils ont les trois salles de gym et c'est organisé avec du personnel dédié, spécifique par âge.

Il faut savoir aussi que les enfants ne sont pas laissés sur place. C'est une activité qui est proposée avec les parents. Ils peuvent ensuite se nourrir de ce lien que le parent développe avec son enfant dans le cadre de ces activités.

Il ne faut pas imaginer cela comme étant une activité sportive de haut niveau, c'est la découverte de son corps, la psychomotricité par le jeu et la découverte de l'autre. C'est l'occasion d'être avec d'autres enfants, d'autres adultes et de fonctionner aussi en équipe. Ce sont des programmes qui sont adaptés pour des très jeunes jusqu'à l'entrée à l'école, qui ont été testés. Si vous votez ce soir, je serai extrêmement ravie de lancer ce programme.

Mme Abdel-Latif : j'aimerais ajouter par rapport aux 0-1 ou 2 ans, qu'on voit beaucoup notamment dans les structures d'éducation pré-scolaire, dans les milieux professionnels, des parents qui ne savent pas qu'on n'apprend pas à un enfant à s'asseoir, on n'apprend pas à un enfant à marcher, on n'apprend pas à un enfant à tenir des objets. Il le fait seul, simplement il doit avoir un milieu propice et un environnement qui soit suffisamment sain et sécurisé pour pouvoir acquérir ces apprentissages-là. C'est vrai que, quand en plus c'est dans un milieu où il y a du personnel encadré, formé, qui peut répondre aux questions des parents, c'est tout aussi intéressant et cela permet ce soutien à la parentalité.

Mme Moyard : en tant que Magistrate déléguée à la petite enfance, je souscris tout à fait aux propos de ma collègue en charge du sport. Je pense que c'est un beau projet qu'on se réjouit de développer ensemble.

Cela fait également écho à, les commissaires à la sociale et petite enfance s'en souviendront peut-être, plusieurs lignes de la feuille de route du service de la petite enfance qui souhaite développer un certain nombre de projets d'accompagnement à la parentalité. Ce n'est pas le seul travail du service de la petite enfance de construire et exploiter des structures, il y a également, et c'est le souhait du Conseil administratif, le souhait de développer des prestations pour l'ensemble des parents, et l'ensemble des enfants en âge pré-scolaire, qu'ils aient ou non une place en structure. Cela peut prendre toute une série de formes, il y a des choses qui existent comme les Maisons en couleur, les Chapiteaux enchantés, les prestations de logopédistes, etc. Il y a toute une série de choses qui existent déjà, il y a également d'autres choses qu'on souhaiterait développer.

Effectivement cette proposition en fait partie, donc cela a beaucoup de sens dans le cadre du fonctionnement actuel de l'administration et c'est un très beau projet inter-services. Donc je me réjouis également qu'il puisse être mis sur pied rapidement, avec le soutien du Conseil municipal.

M. Conti : j'ai bien entendu tous les arguments et je m'en réjouis. Moi, à mon époque, j'ai un enfant qui a 22 ans, il est majeur, et cela n'existait pas. Ma préoccupation était qu'en tant que parent de dire que dès qu'ils sont nés on va transférer le bébé à l'institution et c'est ce qui me laissait un peu perplexe. Je vous remercie pour ces explications.

M. Martella : j'ai un peu participé à cette motion, donc je suis très motivé. J'aimerais témoigner en tant que parent parce que j'ai testé ce programme à Plan-les-Ouates, ma fille avait 14 mois, elle commençait à marcher. C'est vraiment une expérience d'aller avec les deux parents, voir

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

l'évolution. Ce sont des circuits surtout, avec plusieurs salles et plusieurs groupes d'âge. Donc, c'est complètement adapté.

Pour moi, c'était un moment magique, j'ai rempli mon téléphone de photos. Donc, je me réjouis d'appliquer cela à Lancy.

Mme Gachet : l'objectif dans cette démarche n'est pas de fourguer les enfants à l'animateur sportif, c'est réellement d'être avec et de l'accompagner. Il y a une conduite aussi en lien avec la parentalité et de donner l'occasion, quand il fait froid par exemple, de pouvoir se débattre dans des grands espaces. C'est génial de voir les yeux des enfants, avec tout plein d'autres et de découvrir des objets. Je pourrais vous en parler très longtemps, c'est vraiment un beau projet.

M. Kouamé : en tant que parent, j'accueille positivement cette motion, je me réjouis qu'elle voie le jour. J'avais une question par rapport aux jeunes coaches qui sont employés. Ma question est de savoir si l'on peut donner la priorité aux jeunes Lancéens et Lancéennes dans ce cadre.

Mme Gachet : là on n'est que dans la phase de la motion, on décidera mardi en séance du Conseil administratif, mais le service qui sera porteur de cette motion, fera une étude de l'ensemble des prestataires potentiels. Il y aura un certain nombre de facteurs qui seront analysés, mais on est toujours dans cette recherche de proximité et pour favoriser l'emploi sur Lancy.

M. Conti : je ne vais pas prendre plus de temps. Je voulais dire que j'avais très bien compris cette motion avec les explications qui ont été données. Je rejoins mon collègue sur la notion des encadrants. Il serait fort intéressant qu'ils soient bien compétents et formés.

M. Colleoni : je pense que tout le monde a bien compris la motion. Je vais lancer le vote.

***La motion M126-2025 est acceptée par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.***

**c) Résolution du groupe des Verts « Moins de bruit, plus de vie ! Une meilleure qualité de vie à Lancy, grâce à une diminution du bruit routier » (R128-2025)**

=====

*Considérant :*

- *L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) qui définit les valeurs limites légales à respecter en termes de bruit ;*
- *Que 120'000 personnes dans le Canton de Genève (soit près d'un quart de la population) résident dans des lieux où les valeurs limites légales sont dépassées (<https://www.ge.ch/teaser/moderer-vitesse-lutter-contre-bruit-routier-consultation-cantonale>), faisant de Genève le pire canton de toute la Suisse dans le classement de l'exposition au bruit en termes de pourcentage de la population exposée (et le 3<sup>ème</sup> en nombre absolu de personnes touchées) ;*
- *Que dans le canton de Genève, une personne résidente sur deux se dit affectée par le bruit (Résultats de l'enquête suisse sur la santé pour le canton de Genève 2020 : <https://www.ge.ch/document/resultats-enquete-suisse-sante-canton-geneve>) (contre 1 sur 3 en Suisse) ;*
- *Qu'une surexposition au bruit a des effets néfastes sur la qualité de vie et la santé, engendrant de nombreuses maladies telles que maladies cardiovasculaires et métaboliques (p. ex. infarctus, diabète), dépressions, fatigue chronique, ainsi qu'une surmortalité de 450 personnes par année en Suisse (<https://www.rts.ch/info/suisse/2025/>)*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

- article/nouvelles-amendes-contre-le-bruit-routier-excessif-en-suisse-des-2025-28746123.html)*
- *L'arrêté GW/ 2022-00278 EP 7074 du département de la santé et des mobilités (DSM) intitulé « Modération de la vitesse maximale autorisée, pour lutter contre le bruit routier sur plusieurs axes du canton dans le cadre de la stratégie de vitesse » du 10 octobre 2022 (<https://www.ge.ch/document/moderer-vitesse-lutter-contre-bruit-routier-vitesse-nuit>) et les recours contre cette version de l'arrêté ;*
  - *La large concertation, puis la nouvelle version « allégée » de l'arrêté du 8 décembre 2023, et la levée de tous les recours sauf celui d'une unique personne ;*
  - *La décision du Tribunal administratif de première instance (TAPI) du 26 mars 2025 d'accepter le dernier recours encore pendant et d'annuler l'arrêté du DSM (<https://justice.ge.ch/apps/decis/fr/dccr/show/3396858>)*
  - *Le communiqué de presse du DSM du 27 mars 2025 annonçant que le DSM ne compte pas recourir contre cette décision du TAPI (<https://www.ge.ch/document/strategie-30-km/h-canton-geneve-prend-acte-decision-du-tapi>)*
  - *Que le Conseil d'Etat est responsable d'assurer la protection de la santé de la population du Canton de Genève par rapport aux atteintes du bruit ;*
  - *Que la ville de Lancy et sa population sont directement touchées par la décision du TAPI puisque Lancy est traversée par des routes cantonales avec des charges de trafic importantes et des niveaux de bruit qui dépassent les valeurs limites d'immission définies par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/exposition-au-bruit/valeurs-limites-pour-le-bruit/valeurs-limites-dexposition-au-bruit.html>) notamment la nuit, en particulier sur des tronçons de la ceinture urbaine avec la route du Pont-Butin et l'avenue des Communes Réunies, ainsi que la route de Chancy, la route de Saint-Julien, la route de Saint-Georges, et la route du Grand-Lancy (<https://www.ge.ch/document/24408/telecharger>) ;*
  - *Que la Mairie de Lancy reçoit des plaintes récurrentes de personnes habitant la commune par rapport au bruit routier et demandant des mesures de réduction du bruit ;*
  - *Que l'entrée en force de l'arrêté du DSM retardée par les recours et maintenant annulée par le TAPI constituait un espoir d'une meilleure qualité de vie pour des dizaines de milliers de personnes à Genève surexposées au bruit routier ;*
  - *Que des dédommagements financiers versés par l'Etat de Genève sont potentiellement exigibles en cas de non-conformité avec la législation relative à la protection contre le bruit ;*
  - *Que la diminution de la limitation de vitesse est une mesure reconnue comme efficace pour diminuer le bruit routier en zones urbaines, une mesure de plus rapide et peu coûteuse à mettre en œuvre, recommandée notamment par l'OFEV et considérée comme « proportionnée » par le Tribunal fédéral ;*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Lancy demande au Conseil d'Etat de prendre sans tarder des mesures efficaces pour diminuer le bruit routier sur les tronçons de routes sur le territoire communal de Lancy qui sont soumis à des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs limites légales.*

Mme Mühle : c'est une résolution, c'est pour cela qu'on a encore eu le temps de la déposer pour ce soir parce que, comme vous avez pu probablement le voir dans les médias, il y a à peine deux semaines, on a appris la décision du Tribunal d'annuler ce fameux arrêté du Conseil d'Etat sur la modération de la vitesse dans le but de réduire le bruit routier.

Comme vous l'avez sûrement encore en tête, la problématique du bruit routier a un impact important sur la santé publique. A Lancy, étant une commune « suburbaine », avec notamment la ceinture urbaine qui passe au milieu de quatre quartiers lancéens très habités, on est

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

particulièrement touchés par cette décision. De très nombreux Lancéens et très nombreuses Lancéennes sont confrontés.es à cette problématique vraiment très grave pour la santé.

C'est pour cela qu'on vous propose, par cette résolution, de s'adresser au Conseil d'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités et qu'il prenne rapidement des mesures efficaces pour réduire le bruit à des niveaux qui sont conformes aux normes fédérales. Ce qui n'est actuellement pas du tout le cas dans de nombreux tronçons et dans de nombreux bâtiments aussi à Lancy.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir la carte des dépassements des normes légales qui est en référence dans le texte de la résolution, mais on voit très clairement que principalement les routes cantonales qui traversent notre commune, la moyenne ceinture avec la route du Pont-Butin, l'avenue des Communes-Réunies, la route de Chancy, une partie de la route du Grand-Lancy, et d'autres, ont de nombreux dépassements de ces normes.

Bien sûr, c'est une résolution, ce n'est pas contraignant, c'est plus symbolique, pour montrer notre soutien à la population lancéenne qui est confrontée à cette problématique et demander au Conseil d'Etat, en tant que commune particulière touchée, de prendre ses responsabilités pour faire le « travail » qui n'a pas été fait correctement selon la décision du Tribunal, puisque ce dernier a estimé qu'il y avait un vice de procédure, dans le sens que la procédure n'a pas été faite correctement par l'Etat de Genève.

Donc, on demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures efficaces rapidement pour diminuer le bruit routier pour enfin soulager la population à Lancy.

Je vous remercie du bon accueil que vous ferez à cette résolution.

M. Colleoni : si je comprends bien, vous souhaitez une discussion immédiate ?

Mme Mühle : oui tout à fait. Comme je l'avais écrit au préalable de la séance, cela n'aurait pas beaucoup de sens qu'on en discute en mai, il est plus opportun qu'on en discute maintenant, suite à la décision du Tribunal, et au fait qu'il y a un délai standard de recours de 30 jours. Donc si l'on traite ce sujet lors de la prochaine séance de mai, ce délai sera dépassé et cela n'aurait pas de sens d'en parler en mai. Donc je vous propose d'en discuter ce soir et de voter ce soir.

M. Fischer : effectivement cette résolution est intéressante, sauf que ces routes sont du niveau cantonal, donc le Municipal a peu ou pas d'intérêt à aller dans ce sens. Le Canton a tout à fait conscience de s'être fait retoquer par les tribunaux. D'après ce qu'on a pu lire et discuter avec certains députés de tous bords, l'ouvrage est déjà sur le métier.

Laissons déjà faire les choses, ils se sont fait retoquer, le message a été clair pour le Conseil d'Etat, cela allait dans le bon sens. Je pense que cette résolution n'a qu'un seul avantage, c'est d'enfoncer une porte ouverte.

M. Couto : la problématique est connue, mais mis à part éviter que les frontaliers viennent en voiture à Genève, vu que moi-même je roule déjà à vélo, je ne vois pas ce qui peut être fait de plus. Le trafic, comme vous le voyez, c'est surtout durant la semaine et aux heures de pointe.

Effectivement, je pense que le Canton, s'il n'a pas déjà présenté un recours, c'est qu'il a déjà pris conscience de la problématique et il fera ce qui est nécessaire. Mis à part faire un peu de publicité aux Verts, je ne vois pas à quoi va servir cette résolution. Donc je ne pense pas qu'on va la voter.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

M. Clémence : nous accueillons cette résolution avec beaucoup d'intérêt puisque le bruit routier et le bruit de manière générale nous tient à cœur, en particulier parce qu'il y a un effet sur la santé, cela a été rappelé par les motionnaires.

Deux-trois éléments : la première chose est que nous sommes d'accord qu'il faut battre le fer quand il est chaud et voter cette résolution ce soir avec peut-être un élément qui diffère de la raison de l'urgence, c'est que nous ne pensons pas qu'il faille que l'Etat fasse recours contre cette décision, simplement par pragmatisme. Si on veut que les axes soient assainis le plus rapidement possible, il ne faut pas encore perdre du temps judiciaire en allant en deuxième instance, voire au Tribunal fédéral pendant encore 3-4 ans. Je pense que là la stratégie du Conseil d'Etat est la bonne de laisser tomber ce package complet qui avait été fait du temps du COVID par M. Dal Busco, avec beaucoup d'ambition, ce que je salue, mais effectivement aussi avec le risque que cela génère des recours.

On a meilleur temps, de mon point de vue, de reprendre axe par axe et de faire les mesures là où elles sont nécessaires en ayant étudié les choses correctement, sachant que des études existent déjà sur pas mal d'axes notamment lancéens.

Là où je m'inscris en faux par rapport à M. Fischer, c'est que cela ne concerne pas que les axes cantonaux, il y a aussi des axes communaux qui peuvent être assainis en termes de bruit routier, même si les axes cantonaux sont les plus touchés par les vitesses qui sont pratiquées, mais il y a quand même des axes de la commune qui peuvent être assainis en termes de vitesse.

J'ai entendu aussi dans d'autres débats, notamment dans la presse, parler de phonoabsorbant. Il faut savoir que le phonoabsorbant est maintenant très généralisé, ce n'est pas la solution à tout et on sait que la baisse de la vitesse est quand même la meilleure solution en général. Il faut aussi regarder quels axes sont à assainir du point de vue du cadastre du bruit, il y a des axes où il y a déjà eu des relevés qui ont été faits, des charges de trafic qui existent. On peut faire des projections, il y a des plans d'assainissement contre le bruit qui existent aussi dans certaines communes. Je ne crois pas que c'est le cas à Lancy, en tout cas pas finalisé. Mais il faut pouvoir poursuivre cela sur les axes tant cantonaux que communaux, qui dépassent et qui impactent sur la santé des gens.

Donc, nous soutiendrons avec enthousiasme cette résolution avec simplement le bémol de ne pas inciter l'Etat à faire recours contre la décision du Tribunal administratif.

M. Conti : j'aimerais faire un rappel sur le système. La Confédération donne des lois générales, les cantons peuvent les améliorer, les communes encore plus. Donc, il appartient aussi aux communes, comme nous ce soir, de voter cette résolution, pour que justement d'autres communes puissent mettre une pression à l'Etat pour améliorer le bien-être des citoyens.

M. Vergain : le groupe PDC-VL a bien compris le sens de votre résolution. Mais comme les autres groupes, on estime que ce problème concerne principalement les axes cantonaux. Je précise quand même que notre Conseil a déjà pris ses responsabilités quant à la sécurité et au bruit qui sont liés à ce trafic routier. Cette préoccupation est d'ailleurs évoquée pour notre commune, à la page 131 de notre PDCom. Pour cela, le groupe PDC-VL restera attentif à ce que ces mesures soient respectées.

Vu que notre commune a déjà clairement défini ses engagements, nous nous abstiendrons de voter cette résolution mais nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre afin que les mesures déjà prises soient appliquées.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Mme Monod : j'aimerais juste rappeler que c'est une résolution. Que la résolution s'adresse donc au Conseil d'Etat et pas à la commune en l'occurrence. Donc c'est bien au Conseil d'Etat, qui gère les routes cantonales, à qui on demande d'agir.

Pour répondre à M. Fischer, il me semble que c'est plutôt positif quand une commune appuie une demande qui ne vient pas pour faire de la publicité aux Verts, M. Couto, mais vraiment pour le bien-être et la santé de nos concitoyens.

M. Bonfanti : c'est l'idée de cette résolution si je l'ai bien interprétée, c'est-à-dire d'envoyer l'information au Conseil d'Etat qu'il y a un problème et qu'il faut le résoudre. On a perdu beaucoup d'années maintenant et on va en perdre encore par la suite – j'ai bien compris que le Magistrat Maudet va sûrement contacter les communes pour trouver une solution avec l'ensemble des acteurs qui sont impactés par ces décisions et trouver une solution qui permette d'avancer à ce niveau.

Je trouve un peu regrettable de la part du Centre de ne pas accepter cette résolution. Il me semble qu'on vient de dire qu'on était une commune santé et on parle de santé justement. Donc, on est fier de mettre sur facebook des photos qui illustrent le fait qu'on est une commune santé et quand on a une résolution qui demande justement d'aller vers la santé de la population lancéenne, on s'abstient. J'ai un peu de la peine à comprendre.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cette résolution.

***La résolution R128-2025 est acceptée par 18 oui, 10 non, 5 abstentions.***

**d) Résolution du groupe PDC-VL « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits suisses ! » (R127-2025)**

=====

*Le 20 mars, la Ville de Lancy a obtenu le Label « Commune en Santé » qui reconnaît son engagement en faveur du bien-être de ses habitantes et habitants.*

*Cette distinction vient compléter plusieurs labels déjà obtenus, notamment le label BIO SUISSE obtenu en 2019.*

*Par ailleurs, dans son plan directeur communal, le concept de sports-santé et également une préoccupation importante, qui vient renforcer tous les engagements en faveur de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie des citoyens-citoyennes de notre Ville.*

*Avec ces engagements, et tenant compte par ailleurs d'un contexte général qui laisse craindre de l'insécurité tant politique qu'économique, nous estimons qu'une mesure forte doit être prise en matière de consommation de produits : chaque fois que cela sera possible, la Ville de Lancy, dans toutes ces manifestations, privilégiera un produit suisse.*

*Un exemple emblématique : supprimer le Coca-Cola et le remplacer par le Vivi Kola. D'autres exemples sont sous le lien <https://www.swissactivities.com/fr-ch/travel-guide/faits-suisses/boissons-suisses/>*

*Nous ne devrions a priori pas citer des marques, mais nous estimons que les menaces qui pourraient peser sur les entreprises et producteurs suisses sont telles qu'une mobilisation, même symbolique, doit être organisée.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

*Pour tous ces motifs, le Conseil municipal*

- 1. Réitère son soutien à une plus forte économie locale et aux circuits courts,*
- 2. Demande la promotion des produits genevois, romands, respectivement suisses, dans toutes les manifestations officielles, ainsi que dans son administration.*

Mme Vandeputte : les USA ont souvent montré leur côté changeant selon leurs intérêts, ou ce qu'ils perçoivent comme tel au détriment d'autres pays, un jour allié, un jour victime de cette dépendance américaine.

Comme mentionné dans la résolution, la dernière annonce au sujet des frais de douane a poussé notre groupe à rappeler que la Suisse dispose aussi de produits de qualité et nous pensons utile d'inviter symboliquement les services de l'administration et notre Exécutif à mettre l'accent sur l'achat de produits locaux ou suisses quand c'est possible.

Tout ce qui est alimentaire, mais aussi les boissons, notre pays produit suffisamment et de manière diversifiée. Nous souhaitons rappeler qu'en plus les produits suisses, en particulier les produits labellisés, sont bien plus transparents sur leur mode de production et leur composition. C'est donc également un élément clé pour notre santé. Les autres produits et services utilisés par la commune devraient aussi être passés en revue. Nous avons la chance d'avoir des entreprises fiables et de bons producteurs chez nous. Cela encourage notre économie tout en réduisant notre empreinte carbone.

Nous proposons une discussion immédiate et un vote sur le siège et nous espérons que vous partagerez notre sensibilité et voterez favorablement cette résolution.

M. Bonfanti : j'ai un problème sur la forme, parce que vous demandez au Conseil administratif de faire des réalisations, donc c'est une motion. Une résolution ne s'adresse pas directement au Conseil administratif.

Sur le fond, il me semble qu'il y a 2 ans le Conseil municipal a voté une motion sur une alimentation saine et durable où la plupart des invites que vous mettez en avant ont déjà été intégrées. Ceux qui vont aux événements ou aux réceptions officielles auront constaté que les produits locaux et les produits de saison sont bien souvent présents, même au-delà d'un seul produit. J'ai de la peine à comprendre tant sur la forme que sur le fond où, à mon avis, on répond déjà à vos demandes.

Mme Vandeputte : l'idée de la résolution était de demander la promotion et de réitérer son soutien, un souhait que ce soit plus promu. L'idée n'était pas de faire une motion qui soit contraignante.

S'agissant des manifestations, l'idée de cette résolution est justement d'étendre cela aux autres possibilités d'achats de l'administration, pas seulement les manifestations.

M. Fischer : je pense qu'on a vraiment l'art, ce soir, d'enfoncer des portes ouvertes. Ce travail se fait déjà par l'administration communale à différents niveaux. Je vois mal aujourd'hui à quoi cette motion/résolution sert. Le groupe PLR dira non.

M. Colleoni : ce que je vous propose, le groupe PDC-VL, c'est soit de refaire un texte et on le dépose la prochaine fois en motion, soit de modifier les invites pour que cela corresponde à une résolution.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Je vous propose une suspension de séance.

*La séance est suspendue durant 8 minutes.*

Mme Vandeputte : notre groupe tient à remercier les quelques collègues des autres groupes qui ont échangé avec nous. On a décidé de retravailler notre texte pour en faire une motion pour la prochaine séance plénière.

***La résolution R127-2025 est retirée par ses auteurs.***

**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

---

**a) Réfection de la passerelle des Vignes et du ponton du parc Bernasconi – Crédit d'investissement (Fr. 245'000.--) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 24 mars 2025 (Mme Nancy RUERAT)**

---

Mme Ruerat présente le sujet : lors de cette commission, Mme Moyard a rappelé que les ingénieurs civils ont décidé d'effectuer des inspections régulières des ouvrages à partir de 2023. La passerelle des Vignes et le ponton du parc Bernasconi, construits à la fin des années 90, sont en mauvais état.

La passerelle se situe à l'entrée du parc Bernasconi, tandis que le ponton est proche de l'Aire.

Ces structures, plus complexes que les routes, nécessitent une attention particulière et ne respectent plus les normes en vigueur.

De nombreux travaux sont prévus, notamment la réfection de la toiture de la passerelle des Vignes et l'installation de nouvelles solives, permettant le passage de véhicules d'entretien pesant jusqu'à 2 tonnes.

Il est également prévu de traiter les ferrures métalliques, ainsi que de remplacer les garde-corps et les platelages.

La rénovation de ces ouvrages devra être coordonnée avec l'État de Genève, car un passage sous-voie est prévu sur la route du Grand-Lancy.

Une déviation sera mise en place pendant les travaux, qui devraient commencer entre mi-août et début septembre, pour une durée totale de trois mois.

Suite aux préoccupations exprimées par plusieurs commissaires, la commune s'engage à communiquer en amont toutes les informations relatives au chantier, car l'accès au Pont-Rouge sera plus difficile durant cette période.

De plus, Mme Moyard informera les usagers environ un mois avant le début des travaux, afin qu'ils puissent s'organiser en conséquence.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

En conclusion, ce projet vise à garantir la sécurité et la durabilité des infrastructures tout en minimisant les nuisances pour les usagers.

La demande de crédit pour ces travaux s'élève à Fr. 245'000.-- et a été approuvée par 9 voix pour, 1 contre et 0 abstentions.

Mme Ruerat : à titre personnel, je suis très intéressée parce qu'il y a une fameuse course que je pense vous connaissez tous, la RunAire, qui aura lieu le 26 octobre 2025. J'y participe et je vous invite à y participer, elle passera justement sur la passerelle des Vignes et le parc Bernasconi.

M. Colleoni : je vous souhaite bonne chance. Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

*Vu la nécessité de procéder à la réfection de la passerelle des Vignes et du ponton du parc Bernasconi ;*

*Vu le contrôle effectué par le service des travaux et énergie (STE) de l'état des ouvrages d'art se situant sur le territoire de la commune et la constatation que plusieurs structures nécessitaient des interventions de remise en état ;*

*Vu l'opportunité de coordonner ces travaux avec ceux en cours du passage sous-voie de la route du Grand-Lancy ;*

*Vu le rapport d'expertise effectué par le Bureau Charpente concept sur la passerelle et le ponton ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 24 mars 2025 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 245'000.— destiné à la réfection de la passerelle des vignes et du ponton du parc Bernasconi ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50100, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14010 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2025, sous la rubrique 3420.33001.*

***L'arrêté 340A-23.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.***

\* \* \* \* \*

M. Colleoni : les rapports de commission pour information seront insérés au procès-verbal de la séance.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025****RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 4 MARS 2025 –  
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL**

---

**Présentation de la Maison de la sécurité**  
=====

M. Vogel présente le sujet : Mme Gachet introduit la séance en expliquant l'importance pour les membres de la commission de voir sur place les développements prévus et la constitution d'une véritable « maison de la sécurité » avec la réunion en un seul lieu des différents corps de sécurité. Elle précise qu'avec les déménagements prévus, les locaux seront réalloués selon une nouvelle logique organisationnelle. Elle indique enfin qu'il sera nécessaire d'envisager un crédit pour adapter et sécuriser le troisième étage qui sera dévolu à la police municipale. C'est notamment dans cette perspective qu'elle souhaite que les membres de la commission prennent connaissance des aménagements prévus et nécessaires dans l'ensemble de la « maison de la sécurité ».

**Visite guidée par M. Oliveira (Chef du service de la sécurité)**

M. Oliveira suggère qu'en raison de la visite des locaux il serait préférable de traiter d'éventuelles questions en fin de séance lorsque nous serons à nouveau tous réunis. Il mène ensuite les membres de la commission à travers les différents espaces de ce qu'il nomme la « maison de la sécurité 2.0 » en expliquant à chaque station l'organisation actuelle et les changements prévus. Les membres de la commission prennent connaissance des affectations prévues et des changements nécessaires. Il leur est ainsi possible de visualiser la nouvelle organisation et l'intégration à venir de l'ensemble des corps de sécurité dans le bâtiment. Les réorganisations évoquées permettent également d'avoir une appréciation des transformations requises.

**Discussions à l'issue de la visite**

Un.e commissaire souhaite mieux comprendre les différents corps et leur rattachement au service de la sécurité. Il prend l'exemple de deux samaritains rencontrés pendant la visite et dont les activités se déroulent au sein de la maison de la sécurité. M. Oliveira répond que les samaritains, de même que les sauveteurs auxiliaires, sont des associations indépendantes, sans lien hiérarchique avec la Ville de Lancy. Leur relation avec le service de la sécurité repose sur des partenariats et est encadrée par une convention d'organisation. M. Oliveira précise encore qu'une prochaine étape consistera à définir plus précisément le fonctionnement de la maison de la sécurité (en adoptant un règlement, une organisation, des protocoles de collaboration). Enfin, M. Oliveira rappelle que le service de la sécurité collabore avec l'ensemble de l'administration communale en fonction des besoins et des divers événements, notamment avec le service des sports, celui de la petite enfance ou encore avec le pôle événements et communication.

Mme Gachet explique que les modalités de collaboration entre les corps de sécurité ou avec le reste de l'Administration municipale ne sont pas encore toutes formalisées et que son souhait est que des conventions claires précisent notamment l'occupation du bâtiment et le fonctionnement du GSL. Il reste selon elle notamment à préciser les relations contractuelles avec chacune des associations. Elle cite notamment pour exemple les différents modes de rémunération des bénévoles et les taux de facturation des services qu'elles fournissent à la Ville de Lancy.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Aucune autre question n'étant posée, Mme Gachet conclut la visite en expliquant que la finalisation des aménagements de la maison de la sécurité sera l'occasion de mettre à jour l'ensemble des conventions liant la Ville de Lancy aux associations ainsi que leur coordination au sein du GSL.

Mme Gachet indique encore aux commissaires que le crédit pour finaliser les aménagements requis sera présenté à la Commission des travaux, à celle des finances ainsi qu'à celle de la sécurité. A cette occasion, les plans définitifs seront bien sûr présentés.

**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 17 MARS 2025 –  
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI****a) Projet de révision partielle du statut du personnel : point de situation**  
=====

Mme Moyard rappelle que l'administration travaille actuellement sur un certain nombre d'articles du statut du personnel. Ce travail est en lien avec celui sur les descriptifs de postes, également en cours, qui demande un investissement très important. Les dispositions transitoires du statut sont en lien avec ce travail, suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut, et d'un nouvel encadrement le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les conséquences qui en découlent pour les employés-es.

L'objectif de traiter tous ces points avant fin mai 2025, à l'origine, était de pouvoir clore le sujet à la fin de la législature. Or, il s'avère que ce travail est plus ardu que prévu, certains points doivent encore être précisés. L'option a été prise de traiter l'ensemble des points avant de présenter une révision du statut au Conseil municipal. Des questions relatives au versement de l'indemnité en faveur des personnes concernées par les dispositions transitoires reste à clarifier. Une rencontre avec les représentants du personnel a aussi démontré le besoin de remettre cette révision statutaire. En effet, ceux-ci ont désapprouvé le planning qui leur a été présenté et fait part d'un certain nombre d'insatisfactions. Les représentants du personnel estiment qu'une négociation entre les différents partenaires est nécessaire, afin d'arriver à une proposition émanant d'un consensus. Tenant compte de ces éléments, le Conseil administratif a décidé de ne pas maintenir l'entrée en matière prévue à la séance du Conseil municipal de mars 2025. Les séances de la Commission de l'administration prévues pour ce travail seront donc annulées. Une entrée en matière au Conseil municipal est prévue en septembre 2025.

Une entrée en vigueur du statut révisé, ainsi que des nouveaux descriptifs de postes et d'éventuels changements d'encadrement y relatifs est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**b) Refonte des cahiers des charges de l'administration : état des lieux des travaux**  
=====

Le travail sur les cahiers des charges de l'ensemble du personnel communal est en cours depuis 2 ans. L'administration a entamé une refonte complète afin de trouver une systématique commune et d'harmoniser les éléments d'un service à l'autre. Ainsi, l'on trouvera pour une même fonction des points identiques, quel que soit le service ou le poste occupé. Ce travail est intimement lié à l'encadrement dans les différentes échelles de traitement. Le nouveau système permettra d'avoir davantage d'éléments pour justifier l'encadrement dans l'une ou l'autre fonction. La forme du document changera également. Les collaborateurs-trices seront au bénéfice d'un descriptif de poste, document qui remplacera les cahiers des charges et les descriptifs de fonction. S'il est estimé que certains employés-es ne sont pas encadrés

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

adéquatement par rapport à ces nouvelles références, un changement d'enclassement pourra se produire. En ce qui concerne la Petite enfance, pour les fonctions qui n'existaient pas auparavant dans l'administration communale, les cahiers des charges créés lors de la municipalisation seront repris et changeront uniquement de forme.

Avec ce travail sur les descriptifs de poste, le nombre de fonctions passera de 189 à environ 90. La forme du document sera unifiée, ainsi que les rubriques : profil, formation requise, place hiérarchique, mission, descriptifs de tâches, etc. Une partie sera dévolue à des points plus spécifiques en fonction des services et des postes. Un mandataire a été sollicité pour former les chefs de service à la méthodologie. Ceux-ci ont ensuite été inclus dans le processus.

Il est prévu que l'ensemble des descriptifs de poste qui nécessiteront un changement de classe salariale sera soumis à la commission paritaire du 8 avril prochain, puis une distribution à tous les collaborateurs est prévue au mois de mai. Les employés-ées pourront ensuite faire valoir leur droit d'être entendu et/ou de faire recours.

**11) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –  
SEANCE DU 18 MARS 2025 – RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ**

---

**a) Présentation de l'association Musique de Lancy**  
=====

L'association, active depuis 1891, comprend une harmonie d'une trentaine de musiciens amateurs et une école de musique accueillant 16 élèves encadrés par 5 professeurs. Elle bénéficie d'un soutien communal de Fr. 65'000.-- et de locaux (valeur estimée : Fr. 101'000.--).

L'offre pédagogique couvre les instruments à vent, percussions et le solfège, avec une initiation dès 5 ans. Les concerts principaux ont lieu au printemps et en novembre, en plus de prestations en EMS et lors d'événements communaux. En 2024, l'association a remporté pour la troisième fois consécutive le concours cantonal de musiques genevoises.

Des questions ont porté sur les coûts pour les familles (Fr. 1'250.--/an), la disponibilité des instruments, les débouchés pour les élèves et les déséquilibres d'intérêt entre instruments (fort attrait pour les percussions, pénurie de trompettistes). Des adaptations internes et le recours à des renforts permettent de maintenir l'équilibre musical.

La convention actuelle court jusqu'en 2025 ; un renouvellement est envisagé dans un cadre harmonisé, avec des objectifs mesurables. L'association souhaite maintenir le modèle actuel.

**b) Présentation de l'association Le Chapel**  
=====

Créé en 2020 et lancé en 2021, ce festival de quartier attire un public croissant (3 236 personnes en 2024). Il est financé par une subvention de Fr. 15'000.-- répartie entre les services culturels et sociaux, et par environ Fr. 20'000.-- de sponsoring.

Le festival se veut à taille humaine, gratuit à l'entrée, et organisé par un comité bénévole avec une cinquantaine de volontaires. Le budget 2025 est estimé à Fr. 75'000.--. Le festival respecte les normes de sécurité (dont le dispositif "Angela") et n'a connu aucun incident notable.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

Des discussions ont porté sur le financement, l'implication des jeunes, l'avenir du festival et son rôle structurant dans la vie sociale du quartier. L'organisation souhaite garder un format convivial et durable, sans ambition de croissance démesurée.

**c) Divers**

=====

Un plan d'assainissement financier a été reçu de l'association Pachamama en échange du soutien municipal extraordinaire de Fr. 10'000.--. Ce plan va être analysé.

Une situation particulière d'un comédien local bénéficiant d'un subside sans possibilité de jouer a été évoquée. La ville rappelle les dispositifs existants : résidence artistique, subvention ponctuelle et programmation sur critères professionnels.

Concernant le Fonds d'art visuel communal, la présidence a exprimé son regret quant au report de son audition. Ce fonds, rare au niveau cantonal, finance des œuvres d'art publiques et nécessite davantage de transparence et de compréhension de son fonctionnement.

**12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 19 MARS 2025 –  
RAPPORTEUR : M. MAURO MARTELLA****a) Remise officielle du label Commune en santé**

=====

Mme Gachet exprime sa joie, au nom du Conseil administratif, d'ouvrir cette première partie de séance consacrée à la remise du label Commune en santé.

Pour rappel, ce projet, initié il y a un peu plus d'une année, a été porté par le service des sports et des locations. Mme Gachet explique que l'objectif du Conseil administratif était de réaliser un bilan des mesures existantes en matière de prévention et de promotion de la santé, et finalement d'identifier les besoins, en vue de développer une dynamique autour de ces thématiques. Dans le cadre de cette démarche, 106 mesures existantes ont été répertoriées à Lancy, portant sur les 6 domaines suivants :

- La politique communale
- Les offres de loisirs
- Les mesures en lien avec la famille et la solidarité
- Les mesures au niveau des écoles
- La santé au travail
- Les espaces publics et les infrastructures

La ville de Lancy est très fière de l'obtention de ce label qui sera officiellement remis ce soir, lequel met en lumière les efforts fournis par l'ensemble des services de l'administration pour offrir à sa population un cadre de vie agréable, participant à améliorer sa qualité de vie. L'obtention de ce label n'est toutefois pas une fin en soi, offrant surtout l'opportunité à la Commune de pouvoir se projeter sur les améliorations et les prestations à mettre en place grâce à un plan d'actions cohérent sur l'ensemble du territoire communal. Ainsi, Lancy va, dès demain, renforcer sa collaboration avec les écoles, poursuivre la promotion du sport en plein air, développer son offre de prestations à destination des seniors et favoriser la mobilité douce. Mme Gachet annonce que des projets sont déjà prévus, notamment pour augmenter les zones

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

d'ombrage, créer des vestiaires en libre-accès pour les sportives et sportifs, ou alors intégrer des espaces couplant les besoins culturels et sociaux dans les nouveaux quartiers.

Mme Gachet tient à adresser ses sincères remerciements au service des sports et des locations d'avoir accepté de relever ce défi. Elle remercie également les services qui ont contribué à l'obtention de ce label et à la mise en valeur de l'ensemble des prestations proposées par la Ville de Lancy.

Le représentant du label se dit ravi de pouvoir remettre le label Commune en santé à la Ville de Lancy. Il ajoute que le médecin cantonal, lui-même Lancéen, transmet à la Commune ses sincères félicitations, regrettant de ne pouvoir être présent ce soir pour des questions d'agenda. Le représentant du label souligne que ce label vient récompenser un engagement fort, une vision durable et des actions concrètes en faveur du bien-être de la population. La santé publique est un enjeu collectif qui exige des efforts constants et une approche globale, ce que la Ville de Lancy a visiblement bien compris en mettant en place des initiatives ambitieuses.

Parmi les nombreuses mesures répertoriées, le représentant du label cite pour exemple quelques grands axes évoqués en partie par Mme Gachet :

- L'encouragement d'activités physiques pour tous les âges
- La promotion d'une alimentation saine et locale
- Le développement des mobilités douces pour un environnement plus respirable et durable
- L'aménagement d'espaces verts accessibles à toutes et à tous
- Le renforcement des liens sociaux pour lutter contre l'isolement
- Des mesures favorisant la cohésion sociale et qui contribue à la réduction des inégalités
- Le soutien à la parentalité et à la petite enfance
- Une politique particulièrement innovante pour les seniors

Le représentant du label précise que ce label va au-delà d'une distinction, puisqu'il représente également la reconnaissance d'un engagement quotidien et d'une volonté politique forte pour placer la qualité de vie et la santé au cœur des préoccupations locales. Il est donc le reflet d'une collectivité qui pense aux citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Le représentant du label tient à saluer les efforts des Autorités communales, des associations, des professionnels et de tous les habitants qui ensemble ont contribué à faire de la Ville de Lancy une commune exemplaire en matière de santé et de bien-être. Le représentant du label précise que les collaboratrices et collaborateurs des divers services communaux qui ont participé à l'inventaire ont répertorié 222 mesures, mais que le Canton a effectué quelques regroupements pour mieux valoriser certains axes forts et faciliter la lecture, ce qui a permis d'arriver au nombre préalablement énoncé par Mme Gachet. Le représentant du label réitère ses remerciements à la Ville de Lancy pour son engagement en faveur du bien-être de la population, non seulement à titre professionnel, mais également en tant que Lancéenne. Précisant que le label en question est valable 5 ans, il invite la Commune à continuer sur cette belle lancée, persuadée de sa longue vision en matière de santé publique.

### **b) Présentation du Concept cantonal du sport**

=====

Mme Gachet introduit le sujet en expliquant que les représentants du Canton vont présenter le plan stratégique du sport 2024-2028, élaboré sous l'égide du Conseiller d'Etat. Ce plan nécessite une forte collaboration avec les communes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

Le représentant du Canton remercie les Conseillers municipaux et la commune pour cette invitation. Il précise que ce plan, validé par le Conseil d'Etat, fixe un cadre à la politique sportive avec un accent sur la collaboration avec les Communes. Le plan s'insère dans un cadre légal comprenant la loi sur le sport, la loi sur la répartition des tâches (LRT 3) et la loi fédérale sur l'encouragement du sport.

Le représentant du Canton présente les 7 axes du plan :

1. Le sport pour toute la population
2. Le sport associatif
3. La relève comme pôle d'excellence
4. Le sport d'élite individuel comme source de rayonnement
5. Le développement des infrastructures
6. Un nouvel élan pour les grandes manifestations sportives
7. L'éthique, la prévention et la santé

### **Le sport pour toute la population**

Le Canton met l'accent sur le sport libre, hors association, et sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, des seniors et de la petite enfance. Des appels à projets, des formations et des collaborations avec le DIP sont prévus pour encourager la pratique sportive. Des ateliers de découverte sont également organisés pour promouvoir l'activité physique.

### **Le sport associatif**

Le Canton soutient les associations faitières pour lutter contre l'érosion du bénévolat et encourager la professionnalisation. Une fête du sport est organisée tous les deux ans en collaboration avec la Ville de Genève. Un recueil cantonal des associations sportives est également en cours de développement.

### **La relève comme pôle d'excellence**

Le dispositif du DIP sport-art étude permet de libérer les élèves pour la pratique sportive. Le Canton souhaite élargir ce dispositif aux apprentissages et assurer un encadrement technique et administratif par les associations faitières. Cela nécessite des compétences et des infrastructures adaptées.

### **Le sport d'élite individuel comme source de rayonnement**

Le programme Team Genève soutient les athlètes d'élite depuis 12 ans. Le Canton travaille à leur offrir un statut professionnel pour une meilleure protection, y compris après leur carrière. Cela inclut des mesures pour les athlètes enceintes et la reconnaissance de leur statut de travailleurs.

### **Le développement des infrastructures**

Le Canton souhaite une distribution plus homogène des infrastructures sportives et une meilleure coordination avec les communes. Une étude des pratiques sportives et un référencement des infrastructures sont prévus pour mieux répondre aux besoins des clubs communaux. Le Canton envisage également de créer un organe de coordination avec les communes.

### **Un nouvel élan pour les grandes manifestations sportives**

Le Canton souhaite développer une stratégie pour les grandes manifestations sportives, en collaboration avec les associations cantonales et les communes, en utilisant de nouveaux outils digitaux. Ces événements ont un impact positif sur la pratique sportive et la population.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025****L'éthique, la prévention et la santé**

Le représentant du Canton souligne l'importance de l'éthique dans le sport, avec des mesures pour promouvoir l'inclusion, la prévention et la santé. Des initiatives sont mises en place pour garantir un accès universel au sport et valoriser le bénévolat.

**c) Divers**

=====

**Ordres du jour des séances**

Un conseiller municipal souhaiterait que l'Administration indique dans l'ordre du jour des séances le nom de tous les invités et leur provenance.

**13) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 24 MARS 2025 –  
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT****Divers**

=====

Une-un commissaire a demandé des précisions concernant les travaux de renaturation du nant Manant, prévus pour se terminer en mai et sur l'avenir de la passerelle existante.

M. Gagliardi a confirmé la fin des travaux en mai et précisé que la nouvelle passerelle sera construite avant la destruction de l'ancienne et que la renaturation et la reconstruction de la passerelle sont deux projets distincts, gérés respectivement par la Ville de Genève et la commune, avec des temporalités différentes.

**POINTS FINAUX****14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Bonvin : j'ai deux questions.

Pourquoi le chemin de la Colline est-il toujours fermé suite aux travaux des SIG, alors que l'enrobé et les marquages sont réalisés ?

Et ma deuxième question : pourquoi au parking souterrain de l'Espace Palettes, géré par la Fondation des parkings, n'est-il pas possible de payer avec des cartes de crédit ou twint ?

M. Couto : j'ai reçu une information d'un citoyen qui habite vers les Palettes, apparemment vers l'avenue des Communes-Réunies 72 à 84. Il y a souvent des motos qui font une sorte de rodéo. Il y a déjà quelqu'un qui a fait référence à ce type de problème, je ne sais pas si c'était au même endroit, mais apparemment dans ce secteur, souvent. La personne qui m'a écrit le vendredi 4, m'a dit que le jeudi 3, le soir, il y a eu une sorte de grand festival de cylindrées 5 entre 22h30 et 24h00. Je ne sais pas si la police municipale passe par là-bas, si elle est au courant, ce qui est fait. J'aimerais qu'une attention particulière soit donnée à cette situation.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

M. Martella : j'aimerais juste vous informer que j'ai déposé deux questions écrites et j'attends les réponses pour le mois prochain avec plaisir.

M. Clémence : une question qui m'est venue à la lecture des comptes de campagne de la dernière votation du 24 novembre qu'on a pu consulter auprès du service des votations et élections. Il apparaîtrait que le comité référendaire a pu profiter de l'affichage gratuit sur la concession de la Ville de Lancy. J'aurais voulu avoir quelques explications sur si cette concession prévoyait que le prestataire puisse disposer de ces panneaux dans le cadre de votations communales.

J'en profite pour demander un état de situation de la mise en œuvre du résultat de cette votation puisque la concession s'arrêtait à la fin de l'année. Il nous avait été communiqué qu'il y avait une prolongation temporaire de quelques semaines, pour laisser le temps à la SGA de finir ses contrats, ce qui est un peu discutable. Et aussi de permettre aux élections de se passer, ce qui pour les partis est quand même intéressant, puisque les réservations avaient déjà été faites. Maintenant que les élections sont passées, il me semble qu'on peut aller de l'avant puisque, pour rappel, Vernier l'avait fait en n'attendant pas la décision du Tribunal fédéral de retirer les panneaux. Est-ce qu'un concept des panneaux qui seront maintenus et supprimés existe et dans quel délai sera-t-il appliqué ?

M. Dérobert : concernant le dépôt de Rambossons, j'entends qu'il y a quelques problèmes de livraison des entreprises et qu'il y a des malfaçons. Alors je viens aux nouvelles pour savoir ce qu'il en est.

En deuxième communication, j'annonce que je passe la main à mon collègue, M. Fischer, comme chef de groupe.

Mme Mühle : j'ai deux questions, la première est sur le sujet qu'on a déjà discuté tout à l'heure sur le bruit routier, mais cette fois je m'adresse au Conseil administratif. Je voulais savoir ce qu'il comptait faire suite à l'annulation de l'arrêté sur la modération de la vitesse. Est-ce que des mesures ont déjà été identifiées, par exemple demander au Conseil d'Etat d'effectuer les analyses nécessaires sur les tronçons de routes cantonales concernées à Lancy ? Ou encore est-ce que le Conseil administratif pourrait demander des dédommagements en tant que propriétaire foncier, notamment via la Fondation communale immobilière de Lancy ?

La deuxième question, sur un autre sujet qui concerne la signalétique destinée aux détenteurs de chiens le long de l'Aire.

Des panneaux ont été installés très récemment pour informer que des contrôles relatifs à la détention de chiens vont être effectués au parc Navazza et au square Clair-Matin par exemple. Ces panneaux n'ont pas été installés le long de la promenade de l'Aire qui pourtant est très fréquentée par les détenteurs de chiens et leurs chiens.

Je me demandais si des contrôles vont aussi être effectués dans ce secteur de la promenade le long de l'Aire. Assez souvent les chiens ne sont pas tenus en laisse le long de l'Aire, les détenteurs de chiens profitant de cet espace pour laisser courir les chiens à leur guise, alors que depuis le 1<sup>er</sup> avril et jusqu'à mi-juillet, la loi oblige les détenteurs de chiens à tenir leurs chiens dans les zones forêt pour protéger la faune pendant la période de reproduction. Il se trouve que la promenade de l'Aire, comme d'autres promenades le long de ruisseaux dans notre commune, est en zone forêt et donc cette règle s'applique. Mais ce n'est pas évident pour tout le monde. En plus la signalétique actuelle, proche de la passerelle des Vignes, est même trompeuse puisqu'elle indique que les chiens peuvent être détachés sur le chemin le plus proche de la rivière.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

A Conflignon, par exemple, cela fait déjà plusieurs années que des panneaux d'information le long de l'Aire rappellent les zones et les périodes où les chiens doivent être tenus en laisse et il avait été mentionné, dans une commission à Lancy, il y a déjà un certain temps, que cela allait aussi être le cas à Lancy.

Donc, ma question est : quand Lancy va-t-elle mettre en place la signalétique appropriée le long de l'Aire ?

Mme Monod : contrairement à ma collègue, j'aurai voulu revenir sur la pollution. Sur deux points, j'ai deux questions. Par rapport à ce qui a été annoncé que l'information nous est parvenue tardivement tout d'abord et qu'on n'a pas pu mettre en place la protection qu'on aurait souhaité mettre pour nos riverains, j'aurais voulu savoir s'il y avait eu des incidences connues sur nos riverains suite à cette pollution.

La deuxième question, j'aurais voulu savoir, de manière un peu naïve peut-être, on a pu voir par les images qui ont été montrées dans les médias, l'impact sur les poissons qui a été massif. Je voulais savoir si cela pouvait avoir aussi un impact sur la végétation et sur la faune sur les bords de l'Aire à proximité de la rivière.

Mme Gachet : j'ai un certain nombre de réponses ou en tout cas un complément à vous donner. Concernant la question de la Fondation des parkings qui gère le parking de l'Espace Palettes. Twint, je sais que la Fondation des parkings ne le prend pas ; carte de crédit, je pensais que c'était le cas. Donc, nous voyons la régie demain et on fera le point par rapport à cette possibilité de paiement sur l'ensemble de nos parkings, puisque c'est la Fondation des parkings qui gère l'ensemble des parkings de la commune.

Concernant le rodéo motos aux Palettes, c'est un lieu où il y a effectivement souvent des rencontres de scooters-motos. C'est un lieu qui est souvent surveillé. Le problème de ces rodéos, c'est que dès qu'ils voient des uniformés, ils se déplacent et reviennent après, c'est très compliqué de pouvoir les attraper sur le fait.

En l'occurrence, sur les rapports que j'ai reçus dans la nuit du 3 au 4 avril, je n'ai rien de signalé par rapport à cela. La recommandation que je peux vous faire : les patrouilles ont repris maintenant y compris le dimanche, donc tous les jours jusqu'à 23h30, n'hésitez pas à transmettre l'information de téléphoner au 0800 418 418, c'est le seul moyen de pouvoir faire activer la patrouille intercommunale le soir pour qu'elle puisse venir constater et essayer le cas échéant d'entamer les suites qui s'avèreront nécessaires par rapport à ce constat. Au-delà de ces horaires, il faut téléphoner au 117, mais c'est vrai que ce ne sont que les mains courantes qui nous permettent aujourd'hui d'entreprendre, la commune étant suffisamment grande, on n'arrive pas à être partout sur tous les endroits en même temps. Donc, on a des spots qu'on a identifiés où les patrouilles passent très souvent. Mais signaler ce numéro à l'ensemble des communiers, c'est la seule solution pour avoir des mains courantes et engager des forces régulières sur ces points d'observation par rapport à des dénis.

Concernant la signalétique, la partie du bord de l'Aire, il y a effectivement des zones qui sont considérées comme forêt, donc toujours interdites, d'autres qui ne le sont pas. Je vais vérifier, parce que sur la partie bord de l'Aire, en tout honnêteté je ne sais pas ce qu'il se passe du côté de la passerelle des Vignes.

Nous avons débuté la semaine dernière la période concernant la reproduction au niveau de la faune, donc l'interdiction de laisser les chiens se promener sur ces différentes zones, c'est depuis le 1<sup>er</sup> avril. On a commencé les patrouilles avec des créneaux horaire principalement le matin puisque c'est à ce moment que les propriétaires de chiens sortent leurs chiens et en fin de journée.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

On a toute une campagne de passages de la police municipale sur différents lieux, donc c'est prévu au mois d'avril. Régulièrement jusqu'à l'été, il est prévu de faire ces campagnes sur les différents parcs de la commune. Je me renseignerais concernant la question de la signalétique.

Concernant la pollution, à ma connaissance, il n'y a eu aucune incidence relevée, hormis les poissons, pour les animaux domestiques et les humains. Notre préoccupation, c'est sur ce qui n'est pas visible aujourd'hui et qui risque de laisser des traces par la suite. De ce que j'ai compris, il s'agit d'un produit alcalin qui va se diluer avec le temps. Heureusement, de la pluie est prévue ce week-end, c'est ce que l'on souhaite justement pour pouvoir dégager tous les bords de l'Aire de ce produit alcalin. Hormis cela, il n'y a malheureusement aucune mesure. Les pompiers avaient différentes alternatives, d'injecter beaucoup d'eau pour pouvoir diluer rapidement le produit, pomper le produit, toutes les mesures étudiées n'ont pas été possible de mettre en place, raison pour laquelle il n'y a que le temps qui a pu faire traiter ce problème de pollution. Pour la suite, et c'est pour cela qu'on va faire une dénonciation, si on devait être amené à chiffrer les dégâts collatéraux liés au déversement de ce produit, c'est à peu près 200 litres qui ont été identifiés et qui ont été évacués, dans ces cas-là on souhaiterait avoir une contribution de la personne responsable pour remettre en état les rives et les bords de l'Aire.

Mme Moyard : en ce qui concerne la question de M. Bonvin, je ne suis pas passée aujourd'hui sur le chemin de la Colline, mais je me suis laissé dire par un de vos collègues qu'en fait le chemin de la Colline est ouvert depuis aujourd'hui et également que le panneau indiquait que son ouverture était prévue à fin avril. Comme on est le 10 avril, c'est plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins, je ferai un point de situation un peu plus précis avec le pôle génie civil lundi après-midi et je ferai un divers à la Commission des travaux de lundi soir.

Je ferai de même, M. Dérobert, en ce qui concerne le dépôt de Rambossons. Je n'ai pas eu de retour de la part de l'architecte pilote sur ce dossier. Vous parlez de malfaçons, il y a peut-être des levées de réserve qui doivent être faites comme sur n'importe quel bâtiment qui est réceptionné. Il n'y a jamais tout qui est parfait dans la construction, ensuite on se met d'accord entre le mandant et les entreprises des mandataires sur ce qui doit être fait, dans quel délai, etc. Ce sont des choses relativement courantes. Mais là aussi je ferai un point de situation brièvement en Commission des travaux lundi soir.

Je reviens aux questions de M. Conti tout à l'heure. Par rapport aux résidents des EMS, je veux croire, et je n'ai pas de raisons de penser l'inverse en tant que vice-Présidente de la FCLPA, que nos résidentes et résidents des EMS de Lancy sont globalement heureux en ce qui concerne leur logement, leur résidence, l'accompagnement dont ils bénéficient. Toutes les fois où j'y vais, je trouve que l'ambiance est bonne, est douce, la décoration est soignée, le personnel est sympathique. Les différents sondages qui ont été faits tant auprès du personnel que des résidents donnent des très bons taux.

Je vous invite par ailleurs éventuellement à solliciter votre représentant puisque chaque parti en a un ou une au sein de la FCLPA, qui est une Fondation de droit public, s'il souhaite poser une question en ce sens, avoir des informations plus précises. Mais à notre sens en tout cas, je n'ai jamais été informée du moindre cas de maltraitance ou de problématique. Nous avons du personnel de grande qualité dans ces EMS qui est extrêmement fidèle et qui reste, quand bien même c'est un travail difficile. C'est probablement parce qu'il est heureux dans nos EMS et qu'il fournit donc un travail de qualité au service des résidentes et des résidents. Maintenant si vous avez des soucis particuliers ou des doléances, je vous invite à m'en faire part et on pourra en discuter.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

En ce qui concerne les crèches, je ne sais pas si vous faites référence à l'article de la RTS et à l'émission *Mise au point* qu'il y a eu récemment sur le sujet. J'ai une seule citation que je voulais vous lire parce qu'elle résume bien la chose, elle est courte : *« les dénonciations reçues par Mise au point visaient deux types d'associations, des crèches associatives subventionnées, parfois critiquées pour une gestion amateur ou négligente, et des établissements privés. Ces structures sont beaucoup plus chères que les crèches publiques, mais faute de places disponibles, de nombreux parents n'ont pas d'autres choix »*. Je vous laisse faire le lien avec une réforme qui nous a beaucoup occupée.

Plus globalement, il y a eu des cas qui nous ont été remontés, qui dataient d'avant la Municipalisation, qui ne sont pas aussi graves que ce qui a été indiqué dans l'article de la RTS, il n'y en a pas eu des tonnes non plus, mais un cas, c'est déjà un cas de trop.

Et sur la fatigue du personnel, sur la pénibilité, sur le besoin de reconnaissance de la profession, on est en plein sur les raisons multiples qui ont fait que le Conseil administratif vous a proposé et que le Conseil municipal nous a suivi sur la Municipalisation. Je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a aucun problème quand les structures sont municipalisées, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a un contrôle qui est beaucoup plus précis, cohérent, il y a un cadre qui est donné, il y a le respect en tout temps des taux d'encadrements, ce qui n'est pas le cas dans les structures entièrement privées, donc non-subventionnées. Je pense qu'on doit travailler à la qualité des structures de la petite enfance à Lancy, c'est là où nous attendent les familles, c'est ce que les enfants sont en droit d'exiger et ce à quoi nous travaillons tous les jours.

M. Bonfanti : par rapport à la première question sur le 30km/h, la décision du TAPI a été donnée fin mars, donc c'est relativement récent. En interne, on a surtout attendu que l'Etat revienne vers nous, parce que ce qu'il a souhaité faire, M. Maudet l'a dit, il souhaitait aller de l'avant par rapport à cela.

Il faut savoir qu'on parle de 456 routes sur le canton, le TAPI a dit qu'il souhaitait que des études soient réalisées sur les 456 tronçons, ce qui n'est pas anodin. Sur les tronçons qui sont sur la domanialité cantonale, ce sont des études cantonales qui doivent être réalisées, alors que sur la commune, ce sont des études communales qui doivent être réalisées.

Je pense qu'il y a une question de priorisation qui va devoir être effectuée parce que l'idée au départ était de se dire qu'il n'y avait pas besoin de réaliser toutes ces études et qu'on pouvait aller de l'avant. Maintenant qu'on doit réaliser 456 études sur le canton, vous pensez bien que cela va devoir être prioriser. Il va aussi falloir prioriser au niveau de la commune, parce qu'on n'a pas les ressources humaines actuellement pour réaliser autant d'études, ni les ressources financières qui permettent de payer ces études.

C'est pour cela qu'il va falloir qu'on se retrouve autour de la table avec le Canton pour savoir comment on va pouvoir aller de l'avant avec cette problématique. Sur la question des pénalités, si l'on peut demander quelque chose en termes financiers à l'Etat, là j'avoue que ce n'est pas l'idée de départ, on souhaite trouver une solution avec l'Etat le plus rapidement possible sans passer par cette case.

Sur la question de la publicité, je rappelle qu'il y a un référendum qui a été lancé, qui a été gagné, donc on souhaite que l'affichage commercial soit retiré. Ensuite, ce règlement a été attaqué et nous sommes actuellement au Tribunal fédéral, celui-ci n'a toujours pas donné sa détermination par rapport à cela.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

En corollaire de cela, nous avons souhaité ne toucher à rien pendant plusieurs mois, dans la mesure où nous souhaitions une réponse du Tribunal fédéral. Nous ne souhaitions pas que ceux qui avaient installé les panneaux les retirent pour qu'ensuite le Tribunal fédéral nous donne tort, ou en partie tort, ça aurait été particulier. Nous avons demandé que l'ensemble des panneaux d'affichage soient maintenus.

Nous avons aussi souhaité que la SGA puisse terminer ses contrats, parce que des contrats avaient été signés juste avant qu'on ait une réponse du référendum par la population. Ce qui est sûr maintenant, c'est qu'une décision avait été prise et donnée à la SGA qu'à fin juin-début juillet nous souhaitions arrêter avec l'affichage commercial. Ce qui va être fait.

Ce qui va se passer, c'est que l'ensemble de l'affichage commercial sur le domaine public va être retiré. En ce qui concerne le domaine privé, la question se pose encore et on doit regarder avec notre avocat. Une communication va être faite auprès de la population pour qu'elle puisse bien comprendre qu'on va dans ce sens, parce qu'on va se retrouver avec des panneaux d'affichage qui vont être en partie vides. C'est-à-dire qu'on va mettre des affiches en lien avec les prestations communales, les associations pourront mettre leurs affiches si elles le souhaitent, en respectant le règlement du Conseil administratif qui est en train d'être édicté et qui vous sera présenté dès qu'il sera finalisé.

Donc, fin juin-début juillet, l'ensemble de l'affichage commercial sur le domaine public sera retiré et on viendra en commission vous présenter l'état d'avancement de ce travail.

Je vous rappelle également qu'un travail a été fait avec le pôle événement-communication et la section espaces publics et mobilité du service de l'aménagement du territoire dans la mesure où nous souhaitions avoir un travail qualitatif sur l'espace public en lien avec les panneaux d'affichage. C'est-à-dire que certains peuvent être enlevés et à la place de cela on améliore l'espace public. Dans d'autres situations, on souhaite maintenir des panneaux d'affichage, parce que l'idée est de maintenir entre 40 et 50 panneaux d'affichage à disposition des services de la commune et des associations. Dans d'autres situations, on peut même imaginer une sorte de mixte où on maintiendrait certains panneaux d'affichage avec une amélioration de l'espace public.

Pour la concession, vous me l'apprenez, donc je vais investiguer en interne parce que je n'étais pas au courant de cet élément-là.

Il y a un autre élément par rapport à la pollution de l'Aire, c'est la problématique de la causalité. Le produit qui a été déversé avait un pH de 10 à 12, ce qui était relativement fort et donc clairement a tué tout ce qui était vivant dans l'eau, potentiellement s'est infiltré dans les sols.

Le problème, c'est que s'il y a un impact sur les arbres et que ces arbres tombent dans 5 ou 10 ans, il va falloir prouver l'effet de causalité entre le produit qui s'est infiltré dans les sols et l'arbre qui est tombé. Notre avocat nous a explicitement fait comprendre que cela allait être compliqué malheureusement.

Ce n'est pas la première fois qu'on a une pollution dans l'Aire. J'aurais envie de vous dire que ce sera la dernière, mais malheureusement cela fait plusieurs années de suite qu'on apprend ces nouvelles et qu'on s'est relativement méfié parce qu'il y a une renaturation qui a été faite, on avait de nombreux poissons qui étaient maintenant dans l'Aire.

Cela reste malgré tout une rivière urbaine qui ne sera jamais totalement propre malheureusement. Cela aussi il faut que les habitants en prennent conscience. Je vois souvent en été surtout des enfants, des familles, s'amuser au bord de l'Aire et dans l'eau. Je le répète,

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025**

c'est une rivière urbaine, on n'est pas face à une rivière qui a un haut débit qui permet de purifier l'eau. C'est d'autant plus dangereux quand on a de fortes pluies qui viennent de France, avec un débit qui peut vite monter et être problématique. Je le répète : marchez le long de l'Aire, amusez-vous, mais n'entrez pas dans l'eau.

M. Colleoni : je peux clôturer la séance et notre prochaine séance qui sera la dernière de la législature, ce sera le jeudi 15 mai 2025.

La séance est levée à 22h10

**La Secrétaire :**

**Nancy Ruerat**

**Le Président :**

**Michele Colleoni**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 10 avril 2025

### QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Une personne du public : le chemin de la Colline est ouvert jusqu'au chemin de Gilly parce qu'il y a encore le raccord avec la route du Grand-Lancy. Donc, on ne peut pas encore monter depuis la route du Grand-Lancy.

Une autre personne du public : j'habite au square Clair-Matin et cela concerne aussi le chemin de la Colline. Cela fait 20 ans que j'y habite et je me demande, c'est un point stratégique entre la route de Chancy et celle du Grand-Lancy, quand ce chemin cessera-t-il d'être assailli par les frontaliers et donc aussi la pollution au diesel. C'est 3-4 heures par jour d'engorgement. Pourquoi ce chemin n'est-il pas en riverains autorisés ?

M. Bonfanti : le jour où l'on construira plus de P+R en France et qu'on financera ces P+R, cela permettra aux automobilistes de se parquer dans ces P+R et ensuite de prendre le train, donc on n'aura moins de véhicules qui se rendront en Suisse.

Le jour où il y aura plus de constructions à Genève, les gens arrêteront d'habiter en France et habiteront en Suisse, donc cela permettra de diminuer la circulation entre la France et la Suisse.

Le jour où on améliorera les transports publics à haute fréquence entre la France et la Suisse et plus précisément entre Genève et le département français, là aussi cela permettra de diminuer la circulation et le trafic entre la France et la Suisse.

Mais tant qu'on ne prendra pas l'ensemble de ces mesures qui permettent de donner des solutions alternatives aux voitures, du côté français, on ne trouvera pas de solution.